

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 25 JUIN 2024

10 h

## PROCÈS VERBAL DES DÉBATS

*Selon les nouvelles dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*

***Ce procès-verbal des débats a été approuvé en séance du Conseil départemental du 17 septembre 2024. Il vient compléter le relevé des délibérations du 25 juin 2024 (qui a été publié le 27 juin 2024).***

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

---

### SÉANCE DU 25 JUIN 2024

---

La séance est ouverte à 10 h, sous la présidence de Mme Sophie PANTEL, présidente du Conseil départemental de la Lozère.

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Johanne, tu commences l'appel.

#### **Madame TRIOULIER, présidente de la commission sports, culture, patrimoine et vie associative**

Robert AIGOIN : présent  
Françoise AMARGER BRAJON : absente, représentée par François ROBIN  
Rémi ANDRÉ : présent  
Alain ASTRUC : présent  
Denis BERTRAND : présent  
Régine BOURGADE : présente  
Patricia BREMOND : présente  
Ève BRÉZET : présente  
Jean-Louis BRUN : présent  
Séverine CORNUT : présente  
Didier COUDERC : présent  
Dominique DELMAS : présente  
Valérie FABRE : présente  
Gilbert FONTUGNE : présent  
Francis GIBERT : absent, représenté par Valérie REBOIS-CHEMIN  
Christine HUGON : présente  
Michèle MANOA : présente  
Guylène PANTEL : présente  
Sophie PANTEL : présente  
Jean-Paul POURQUIER : présent  
Valérie REBOIS-CHEMIN : présente  
François ROBIN : présent  
Patrice SAINT-LÉGER : présent  
Laurent SUAU : présent  
Michel THEROND : absent, représenté par Christine HUGON  
Johanne TRIOULIER : présente

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, compte tenu de la période électorale, je vais simplement évoquer avec vous l'actualité de notre collectivité.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

Date de publication : 24 septembre 2024

Je veux simplement rappeler qu'Handi'Loz s'est déroulé à Langogne. J'ai compris qu'il y avait eu un peu de vent, mais que, globalement, cela avait tenu. Ce sont 280 résidents quand même qui ont participé à la manifestation, cela faisait du monde. Les collègues qui étaient présents peuvent y revenir, et je pense qu'il y a eu un peu l'épisode du grand frisson sur la tyrolienne pour quelques-uns qui ont eu le courage de la faire.

Le lendemain, nous avons eu les Assises du Handicap 2024. Cela a été un succès. La salle était bien pleine. Nous avons eu une conférence qui était brillante par Lionel NACCACHE qui est neurologue et universitaire, et qui est spécialiste des neurosciences cognitives. Et puis, se sont tenues différentes tables rondes. L'idée, c'est toujours d'avancer sur Handicap 2028. Sur l'année, nous allons travailler sur la question de l'attractivité des métiers pour le secteur médico-social.

Dans les événements d'actualité sur lesquels nous avons été grandement mobilisés, aussi bien le Conseil départemental que le Service départemental d'incendie et de secours, nous avons eu la rave party non autorisée qui s'est installée au pied des éoliennes pour la troisième fois sur ce lieu entre Chasseradès et La Bastide avec pas loin de 10 000 participants. Pour m'y être rendue, je peux vous dire que c'était quand même impressionnant. Nous, nous avons mobilisé une quarantaine de pompiers avec plus de 20 engins et notre logistique, avec un coût qui est très, très important puisque cela atteint 80 000 €. J'ai envoyé la note aux services de l'État et je ne sais pas si nous allons être aidés puisque nous ne sommes pas dans le cadre normal des secours. Normalement, cela devrait mériter une aide financière, mais aujourd'hui je n'ai pas de visibilité.

Le Département a participé aussi aux Assises nationales de l'accès aux soins. Nous avons des agents qui tenaient un stand, et il y avait l'opportunité de pouvoir échanger lors d'une table ronde.

Nous avons eu les Journées de l'olympisme qui ont pu être organisées notamment à Florac, Saint-Chély et Langogne. Là, nous nous sommes associés à ces événements qui étaient placés sous le signe du sport et du partage. Il y a certaines villes qui ont encore des expositions photos et qui ont fait le choix de mettre en valeur des sportifs lozériens ; notamment à Florac, c'est assez intéressant.

En ce qui concerne la réunion du CDJ, nos collègues Patricia et François s'y sont rendus ; c'était au Vallon du Villaret. Vous y reviendrez, si vous le voulez. C'était un moment de cohésion pour les jeunes dans le cadre de leur parcours au sein du CDJ.

Nous avons accueilli l'Harmonie de Mende. Alors, comme ils étaient déjà retenus pour le soir du 21, nous les avons accueillis deux jours avant, mais ils ont eu également du monde.

Au niveau des routes, nous avons de nouveaux véhicules et du matériel qui sont arrivés.

Côté SDIS, nous avons trois nouveaux VSAV. Quand ce sont des véhicules de secours, ils sont toujours donnés dans les centres qui réalisent le plus d'interventions. Là, les centres concernés, c'étaient ceux de Mende, Langogne et Saint-Chély.

Les différentes transhumances se sont faites.

Les différents congrès en l'occurrence des pompiers et de la FNACA se sont tenus comme chaque année.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

Nous avons eu l'arrivée du Colonel LHOMME.

Il y a eu un voyage d'études intéressant autour de Causses et Cévennes.

Nous avons eu l'inauguration de l'espace Gargantua.

Il y a eu le report de notre opération à Clermont-Ferrand. Je vous rappelle la date : le 28 septembre.

Et puis, la bonne nouvelle qui est arrivée au printemps, c'est que, s'agissant des Z.R.R., qui s'appellent F.R.R. maintenant, l'entièreté du département de la Lozère est concernée, est classée. C'était donc une bonne nouvelle.

Pour ma part, je ne dirai pas plus. Est-ce que certains d'entre vous veulent prendre la parole ? Monsieur SAINT-LÉGER, vous pouvez intervenir.

### **Monsieur SAINT-LÉGER**

Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Votre intervention a été particulièrement courte. Du coup, j'ai peur de dépasser le temps imparti à la mienne.

À l'ordre du jour de cette séance, aujourd'hui, mes chers collègues, est prévue l'approbation des comptes de gestion 2023. J'avoue avoir été un petit peu surpris par la détérioration importante des comptes du Département.

Entre 2022 et 2023, alors que pour le budget principal l'excédent 2022, toutes sections confondues, était de 25 M€, il est constaté un déficit en 2023 de 6 292 000 € ; soit une chute de 31 447 000 €.

Pour ce qui est du résultat de clôture, il était de 14 200 000 € en 2022, contre 2 453 000 € en 2023. Soit une perte de 11 748 000 €.

Ces chiffres sont factuels. Personne ne peut donc nier la réalité d'une forte dégradation budgétaire au sein du Département. Les finances du Département ne pourront pas supporter bien longtemps une telle chute de résultat de clôture. En un an, et sur la section de fonctionnement, les dépenses ont bondi de 3 800 000 €, quand dans le même temps les recettes ont seulement augmenté de 1 500 000 € ; ce qui signifie que vos dépenses augmentent 2,5 fois plus vite que vos recettes. De très nombreux Départements font part de vives inquiétudes par rapport à leur situation financière, à l'image par exemple du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et des Pyrénées-Atlantiques et tant d'autres, alors qu'en Lozère la majorité départementale est étonnement et extrêmement silencieuse à ce sujet. Ces mêmes Départements sont en train de faire des coupes sérieuses dans les crédits ouverts en 2014. L'ensemble des Départements sont fortement impactés par la baisse drastique des recettes de DMTO ; la Lozère n'échappe pas malheureusement à cette règle.

À la veille d'élections législatives anticipées, par clarté du débat et par honnêteté vis-à-vis des électeurs, je vous demande donc de bien vouloir indiquer devant cette assemblée de combien est la baisse des recettes de DMTO à ce jour, en comparaison à l'année dernière à la même période, et quels sont les programmes ou les investissements que vous allez devoir annuler dans les prochains mois afin de garder une situation budgétaire à l'équilibre.

Autre sujet. Lors d'une dernière séance, j'avais évoqué l'angoisse de plusieurs centaines de Mendois qui vont se retrouver sans médecin généraliste dès le mois de septembre, alors que, dans le même temps, c'est une maison médicale flambant neuve qui est en train d'être construite sur les hauteurs de la ville, financée presque exclusivement par des millions d'euros de fonds publics et qui risque de se trouver en partie vide le jour de l'inauguration. Il s'avère que, suite à cette intervention, je reçois des témoignages provenant de tout le département au sujet du désert médical dans lequel nous sommes. On devrait même parler d'hyper désert médical face à une telle situation qui touche aussi les hôpitaux. De nombreux Lozériens sont contraints de partir dans les départements voisins du Puy-de-Dôme ou de l'Hérault afin d'avoir un rendez-vous chez un spécialiste. Il est même rapporté que, dans les mois à venir, ce soit à minima deux cardiologues qui cesseront leur activité en Lozère. Le dispositif du Conseil Régional des médecins salariés ne semble pas convaincre les professionnels de santé, et à ma connaissance il n'y en a quasiment pas en Lozère faute de candidats qualifiés.

Notre département doit impérativement se démarquer dans sa stratégie de communication des autres départements ruraux qui sont dans la même situation que la nôtre. Toutefois, je salue les efforts que vous déployez actuellement pour attirer de nouveaux praticiens grâce au dispositif initié en son temps par Jean-Paul POURQUIER. Il y a vraiment une vraie détresse qui s'installe parmi nos concitoyens à ce sujet. De trop longs mois d'attente pour avoir un rendez-vous ne sont plus supportables et créent de plus en plus un renoncement aux soins.

Je dois aussi, devant cette assemblée, faire part de l'inquiétude forte des salariés du secteur médico-social qui reste l'un des secteurs économiques les plus importants du département. Nous avons la chance, en Lozère, que les structures qui portent ces établissements soient des associations gérées par des administrateurs bénévoles y consacrant une part non négligeable de leur temps libre avec force et conviction, comme vous avez pu le constater lors du rendez-vous annuel Handi'Loz dont vous avez parlé tout à l'heure qui s'est tenu à Langogne. Beaucoup de ces associations connaissent des déficits importants qu'elles ont pu combler grâce aux excédents des années précédentes. Les foyers dont l'autorité de tutelle est le Conseil départemental se plaignent de ne pas avoir perçu la totalité des compensations liées au Ségur de la santé ; ce qui a pour conséquence de mettre à rude épreuve leur trésorerie. Peut-être que le versement d'avances à ces établissements serait le bienvenu. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ce que vous comptez faire dans les mois à venir pour le secteur du médico-social qui attend des réponses fortes et concrètes de notre collectivité ?

Je n'évoquerai pas ici une nouvelle fois la crise agricole qui traverse tout le pays pour des raisons multifactorielles et je comprends la frustration du monde paysan qui était inondé de promesses par le gouvernement sortant il y a encore quelques semaines. Au travers de mon activité, vous savez à quel point je suis sensible aux problématiques liées à cette profession, et nous aurons à en reparler dès les mois qui viennent. Il ne suffit pas de faire une visite de courtoisie dans une exploitation agricole pour en comprendre le fonctionnement ou de faire de la communication à outrance sur les réseaux sociaux, après avoir fait un selfie sur une vache ou un mouton pour démontrer sa proximité avec les agriculteurs. Personne n'est dupe.

Dernier sujet et non le moins sensible. Madame la Présidente, le 27 mai, vous nous avez réunis dans la hâte pour nous rendre compte de la présentation faite en visioconférence par le préfet de Région et la présidente de la Région Occitanie des différentes opérations qui sont intégrées dans le volet « mobilités » du CPER pour 2023-2027, selon les 7 axes.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

Je me limiterai à évoquer les opérations routières nous concernant, à savoir les investissements prévus sur la RN 88, ainsi que sur la RN 106, mais là ce sera beaucoup plus rapide puisqu'aucune opération n'est programmée et c'est bien regrettable. Il existe encore en France des territoires qui ne seraient pas contre un peu de bitume ; c'est une façon de pointer du doigt l'extrémisme de certains militants qui s'opposent à la réalisation d'une 2 x 2 voies entre Castres et Toulouse et leur dire que nous sommes d'accord en Lozère pour prendre des crédits. En effet, le département le moins peuplé de France attend la concrétisation d'une promesse d'un Premier ministre depuis 1993. Cette année-là, Édouard BALLADUR s'était rendu en Lozère à l'occasion d'un comité interministériel d'aménagement du territoire pour annoncer la mise à 2 x 2 voies des 78 kilomètres de RN 88 qui traversent notre territoire. Il avait alors déclaré : « La liaison Toulouse-Lyon par la RN 88 constitue un axe interrégional auquel l'État accordera une priorité nationale dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> génération des contrats de plan. À ce titre, elle bénéficiera d'un effort financier préférentiel et elle doit être réalisée en 2 x 2 voies. » M. BOSSON, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, avait, quant à lui, affirmé que la RN 88 était capitale pour le désenclavement de la Lozère. Elle forme un axe Lyon-Toulouse, traverse toute la Lozère, elle passe par Le Puy en Velay, Mende, Rodez et Albi. Depuis 1993, très peu de ce qui était annoncé a été fait ; seuls, 2,4 km ont été réalisés en 18 ans dans le secteur du Romardiès. « À ce rythme, il faudra 600 ans pour terminer les 78 kilomètres qui représentent la traversée de la Lozère » ; parole de sénateur.

### **Monsieur ROBIN**

Nous ne serons pas là pour le voir...

### **Monsieur SAINT-LÉGER**

C'est une parole de sénateur. La modernisation de la RN 88 s'impose pour beaucoup de raisons, en particulier des raisons de sécurité. C'est la seule route de France où cohabitent les grumiers, les camions internationaux, les poids lourds de 40 tonnes, les voitures, les motos, les cyclistes, les piétons, les tracteurs, sans compter les troupeaux de vaches et de moutons et la multitude de radars qui jalonnent l'axe pour notre sécurité soi-disant... Cela fait beaucoup. Les traversées de Mende ou de Langogne posent également d'énormes problèmes quand on voit le nombre de camions augmenter d'année en année pour dépasser les 2 000 par jour. Depuis, il y a eu quelques aménagements pour le raccordement à l'A 75, mais nous sommes loin de l'engagement que nombre de ministres des transports ont relayé au fil des ans, jusqu'à Élisabeth BORNE en 2018.

Rappelons qu'en 1992 la RN 88 a été inscrite en tant que grande liaison d'aménagement du territoire par le Schéma directeur routier national, et qu'il y a eu la validation du fuseau de 300 mètres en 2007 par le ministre, s'agissant là d'une route nationale. A ce jour – et je parle là de la déviation de Langogne –, l'État ne compte participer qu'à hauteur de 50 % sur un budget de 100 M€. Quant à la Région qui a souhaité une expérimentation de cet axe, elle n'apporterait que 25 % du financement, alors que Carole DELGA s'était fortement engagée en 2021. Cela veut dire que les travaux déjà largement revus à la baisse – je parle du contournement simple de Langogne sans inclure Pradelles et en 1 x 2 voies – devraient être en plus financés par le Département et les collectivités concernées pour 25 %. Cela signifie que c'est plus de la moitié du budget annuel d'investissement du Département qui serait appelée sur un tel projet. La Lozère n'a manifestement pas la capacité financière pour participer à ce projet qui a été chiffré dans sa globalité à plus de 1 milliard et demi d'euros. Alors nous disons « non » pour une participation financière à un chantier d'intérêt national et régional.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

Une promesse a été faite. Il faut la respecter. Qu'attend l'État pour commencer ces travaux urgents qui peuvent être échelonnés sur plusieurs années, ces travaux qui revêtiraient en outre une portée symbolique ? Étant le département le plus faible économiquement et le moins peuplé, la Lozère mérite que la République fasse preuve à son égard de solidarité.

Madame la Présidente, j'en ai terminé. Je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien apporter devant notre assemblée.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur SUAU, vous pouvez intervenir.

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je voudrais dire un mot sur la démographie médicale et rappeler ce que j'ai déjà dit le 5 avril dernier lors du Conseil départemental précédent, sur effectivement le fait que nous avons des médecins qui, en médecine libérale, décident de changer d'orientation professionnelle ou décident simplement pour des raisons personnelles de partir du territoire. C'est un travail au long cours que nous avons engagé pour effectivement compenser ces départs. Je redis les chiffres de l'ARS : 2 098 patients qui vont se retrouver sans médecin traitant sur le bassin de vie de Mende au mois de septembre. Cela nous oblige à être ingénieux, à faire preuve d'innovation sur plusieurs aspects.

Le premier aspect sur lequel nous devons travailler, ce sont les médecins libéraux. J'en ai reçu plusieurs. Le niveau de rémunération économique pour les médecins libéraux ne favorise pas les installations, même si dans les tuyaux – encore que, avec ce qui se passe avec les élections législatives, on ne sait pas trop ce qui va en sortir – il y a un accord qui a été signé pour la revalorisation des actes à hauteur de 30 € contre 26,50 € actuellement. Le niveau de rémunération des médecins est un frein à leur installation avec toutes les contraintes, en particulier administratives, qui pèsent sur les cabinets médicaux. C'est vraiment un frein à leur installation. Le fait que le numerus clausus ait été supprimé il y a quelques années devrait porter ses fruits assez rapidement, il faut attendre encore 4 ou 5 ans. La preuve, c'est qu'on vient nous installer par exemple sur Mende une antenne de la Faculté de médecine à l'Hôpital Lozère au mois de septembre. C'est donc bien que l'effet « suppression du numerus clausus » entraîne un nombre d'étudiants qui est supplémentaire. D'ailleurs, quand j'avais rencontré la doyenne de la Faculté de médecine, elle m'avait dit qu'en 4<sup>ème</sup> année, c'est-à-dire au commencement de l'externat, ils étaient passés de 230 jeunes à 400 aujourd'hui. J'imagine que toutes les facultés de France et de Navarre qui font de la médecine ont connu le même sort. Nous devrions donc avoir dans quelques années des effets positifs.

Sur ces 400 jeunes aujourd'hui, il y en a un certain nombre qui vont aller chercher des spécialités et tous ne vont pas venir sur la médecine générale libérale. Cela nous oblige quand même à faire preuve d'innovation, je le redis. Nous devrions notamment peut-être travailler dans la cadre d'un meilleur partenariat avec l'Hôpital Lozère parce que nous voyons bien que, dans les hôpitaux, il y a une partie des praticiens qui sont présents, qui travaillent en partie sur la fonction publique hospitalière et qui partagent leur temps aussi avec une activité libérale. Cela peut donc être une opportunité pour trouver un équilibre entre médecine de ville et hôpital.

La deuxième opportunité, c'est ce que je disais à l'instant, c'est d'essayer d'installer des libéraux. Ce n'est pas facile.

La troisième opportunité, c'est peut-être d'aller sur des dispositifs comme celui qu'a inventé Carole DELGA à la Région, à savoir le dispositif « Ma santé, ma région » pour installer des médecins salariés. Pour avoir reçu un certain nombre de médecins, et je m'en suis occupé de manière significative ces dernières semaines, on voit bien que cela attire l'attention quand même d'un certain nombre de professionnels parce qu'ils se consacrent vraiment à l'acte de médecine. En étant salariés, ils sont dégagés des à-côtés notamment sur les parties administratives. De ce point de vue-là, il y a une réunion qui s'organise au début du mois de juillet avec l'ARS et l'ensemble des professionnels pour justement présenter tous les dispositifs qui existent. Et puis, nous devons continuer à travailler avec la Région, ici, sur Mende pour installer le dispositif « Ma santé, ma région ».

Il y a quelques potentiels de ressources de médecins. Il faut donc essayer de les exploiter pour pouvoir faire en sorte qu'à terme et le plus rapidement possible les patients qui sont sans médecin traitant ou qui vont se retrouver sans médecin traitant puissent rapidement retrouver un médecin traitant.

Il y a un dispositif qui est en train de se mettre en place sur les affections de longue durée avec l'hôpital parce que, parmi les 2 098 patients qui se retrouvent sans médecin traitant ou qui vont se retrouver sans médecin traitant, il y en a environ 400 qui souffrent d'une affection de longue durée. Ce sont ces patients qui constituent la priorité bien évidemment puisque ce sont ceux-là qui ont besoin le plus régulièrement possible d'un médecin traitant. Nous travaillons donc à cela aussi avec l'hôpital et c'est ma priorité du moment.

La maison de santé qui est construite, c'est effectivement avec de l'argent public, mais avec de l'argent privé aussi puisque les preneurs vont payer leur quote-part sur la durée dans le cadre d'un crédit-bail immobilier, et les preneurs praticiens vont payer leur quote-part, déduction des aides publiques que nous avons réussi à obtenir notamment auprès de l'État et de la Région.

Pour illustrer ces aspects touchant aux soins de santé, je vais prendre deux exemples, si vous me le permettez.

Le premier, c'est ce qu'a fait le cabinet d'ophtalmologie qui est installé au niveau du viaduc de Rieucros. Quand l'ophtalmologue s'est installée sur ce site, elle a réussi à développer l'activité, alors qu'elle était toute seule quand elle était installée en ville. Maintenant, ils sont trois praticiens. À ce jour, la Lozère est peut-être championne de France de prise de rendez-vous chez les ophtalmologues. Il y a des gens qui viennent de partout prendre des rendez-vous en Lozère parce que, par rapport à la population que nous avons, nous avons un nombre conséquent de professionnels. Il y a des gens qui viennent de l'extérieur du département prendre des rendez-vous d'ophtalmologie. Pourquoi constate-t-on cela ? C'est parce qu'elle a organisé son parcours de soins à l'intérieur de son établissement de telle manière à ce qu'elle puisse, avec ses confrères, se consacrer vraiment au cœur de métier de l'ophtalmologie.

Nous avons vu ce cas de figure ces dernières années quand un cabinet de kinés s'est installé avenue Nelson Mandella. Là aussi, nous avons une carence ou un début de carence de kinés sur la ville de Mende et sur le bassin de vie plus largement. Nous avons vu que l'installation de jeunes praticiens et les nouvelles façons de travailler, cela a permis de dynamiser le territoire. Donc, moi, je reste convaincu que la maison de santé produira les mêmes effets dans les temps à venir.



Je rappelle que la maison de santé sur Mende, ce sont 5 pôles :

- un premier pôle qui s'articule autour du laboratoire privé d'analyses. Ce laboratoire privé est un élément essentiel pour le territoire, même s'il y a le laboratoire de l'hôpital. Les deux laboratoires sont, selon moi, complémentaires l'un de l'autre, le laboratoire privé étant complémentaire du laboratoire de l'hôpital. C'était un moyen fort, me semble-t-il, de pouvoir l'installer durablement sur le territoire, alors que depuis 2016 que je suis maire de Mende, j'ai toujours entendu dire, notamment les premières années, que le laboratoire allait quitter la ville et le département parce qu'il n'avait pas d'intérêt à y rester. Nous avons donc intérêt collectivement à ce que ce laboratoire privé reste installé et présent, comme il l'est aussi à Marvejols. Nous avons vu qu'à Saint-Chély par exemple il avait fermé il y a quelques années en arrière. Il ne faudrait pas que nous ne nous retrouvions qu'avec un seul laboratoire public.

- un pôle « médecins » bien sûr ;
- un pôle « infirmiers » ;
- un pôle « dentistes » ;
- un pôle « kinés ».

Je pense que cette maison de santé produira des effets pour l'année à venir.

Si vous me le permettez, je vais finir en parlant plus largement de l'Hôpital Lozère, puisque vous l'avez évoqué dans votre propos. Moi, je vais parler de l'Hôpital Lozère parce que je suis président du conseil de surveillance. Nous l'avons connu à l'Hôpital Lozère, c'est-à-dire au site de Mende et au site de Marvejols, mais sur le site de Marvejols l'hôpital local, l'hôpital de Florac, l'hôpital de Saint-Chély, l'hôpital de Langogne ont connu aussi la haute autorité sanitaire qui est passée pour l'accréditation sur ces établissements. Le retour, alors que nous entendons des critiques régulièrement sur la prise en charge dans ces hôpitaux et que rien ne va, c'est que la réalité est tout autre. Cela, ce n'est pas de l'appréciation personnelle, c'est ce qui ressort de ce travail d'audit qui a été fait aussi bien à Marvejols, à Saint-Chély, à Langogne, à Florac et à Mende, même si à Langogne nous n'avons pas encore tout à fait le résultat.

Je veux revenir sur l'Hôpital Lozère. La moyenne de l'accréditation, c'est 93 %. L'Hôpital Lozère bénéficie de son accréditation. Ce n'est pas le cas partout, y compris en Lozère, et ce n'est pas le cas non plus d'autres hôpitaux ailleurs sur d'autres territoires. L'accréditation pour l'Hôpital Lozère, c'est 93 %. Je crois que, collectivement, nous pouvons être fiers de cela parce que ce sont des professionnels qui s'engagent tous les jours, et au bénéfice de nos patients. Même si nous avons des carences, et nous les avons depuis des dizaines d'années sur un certain nombre de spécialistes, il faut lutter contre cela pour justement faire venir, à raison d'une ou deux journées par département, des professionnels qui viennent des CHU pour accompagner le territoire. Je pense que c'est important. Nous le ferons d'autant plus que l'Hôpital Lozère sera fort. Nous le ferons d'autant plus que l'Hôpital Lozère sera en capacité de répondre aux besoins de la patientelle locale.

L'accréditation à hauteur de 93 %, j'y insiste dessus, c'est exceptionnel avec trois éléments dans l'accréditation :

- Le premier, c'est autour de la prise en charge du patient, et c'est là où je voulais insister. La prise en charge du patient donne satisfaction dans 99 % des cas. Alors on entend toujours des saloperies qui traînent contre la prise en charge des patients. Là, il faut reconnaître quand même que les professionnels de l'Hôpital Lozère font le job, et la prise en charge est excellente. Quand je dis « les professionnels de l'Hôpital Lozère font le job », cela concerne aussi l'Hôpital local de Marvejols puisque l'accréditation était aussi sur ce site et sur celui de Florac. Je crois donc que, collectivement, nous devons être fiers de cela.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

- Il y a un deuxième élément qui est plutôt sur le niveau de technicité de l'hôpital notamment avec une partie qui concerne la recherche. Là, nous sommes à 88 % ; ce qui est quand même plus qu'honorable. Nous sommes à 88 % parce que, sur les critères de recherche, je considère que l'Hôpital Lozère n'est pas installé pour cela. L'Hôpital Lozère, il est là pour prendre des patients en charge, et il est vrai que nous n'avons pas des professionnels qui s'investissent plus que cela dans la recherche. Il y a donc ce taux qui est malgré tout à 88 %.

- Sur le troisième élément qui porte sur les structures et sur la capacité à prendre en charge les patients en fonction de la population, nous sommes à 92 %.

Ce résultat, il est là. L'accréditation est là. Je redis que ce n'est pas le cas d'autres établissements, y compris dans le département de la Lozère. Il faut donc que nous soyons collectivement fiers de cela, et moi je remercie sincèrement le directeur de l'hôpital, son équipe, l'équipe administrative et l'équipe des professionnels de santé qui sont en place parce que nous le leur devons. Je vous remercie.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Qui souhaitait prendre la parole ? Guylène PANTEL peut intervenir.

**Madame Guylène PANTEL, sénatrice**

Merci, Madame la présidente. Mon intervention va être très, très courte parce que je ne vais pas pouvoir vous faire un point, comme je le fais chaque fois, sur les travaux du Sénat puisque, suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, tous les travaux se sont arrêtés dès le lendemain. Toutes les missions ont été annulées, en particulier les rendez-vous ministériels, et nous en avons un avec le président du Conseil de surveillance avec le ministre de la santé pour l'Hôpital Lozère ; ce qui est regrettable. Mais, voilà, tout est annulé. Nous allons donc attendre les résultats des législatives pour voir comment le travail va reprendre. Merci.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Monsieur AIGOIN, vous pouvez intervenir.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Il y a eu deux interventions, celle de Patrice et celle de Laurent. Je vais en faire une sur l'agriculture. Je souhaiterais juste avoir une appréciation. Nous présenterons tout à l'heure la politique agricole du Département pour les prochaines années. Dans le diagnostic de l'agriculture lozérienne, nous avons quand même des chiffres qui sont assez parlants. Le chiffre d'affaires des agriculteurs, par la vente de leurs produits, est estimé à 174 M€. Il y a 110 M€ de subventions de la PAC. Je pense que, dans l'agriculture, il s'exprime un sentiment que l'on rencontre dans beaucoup de professions, c'est se sentir abandonné. Pourtant, ces chiffres-là montrent bien qu'il y a une activité agricole performante, qu'il y a des agriculteurs qui sont performants aujourd'hui, qui sont quand même bien aidés. Alors qu'il y ait, de leur part, une envie d'avoir une sécurisation des prix avec des prix planchers de façon que, lorsqu'ils vendent leur lait ou leur viande à un négoce, au moins le fruit de leur travail leur soit rémunéré, c'est tout à fait normal ; ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Je pense que la crise agricole l'a bien montré, et les agriculteurs se sont mobilisés. Il faut faire attention aussi parce qu'il y a une décapitalisation importante d'un million à peu près de bovins en France ; il faut toutefois noter que cette décapitalisation est très atténuée en Lozère. Mais, depuis plus d'un an et demi, les bêtes sur pieds se vendent très bien, tout confondu, que ce soient les gros bovins, les veaux et les agneaux ; malheureusement, nous manquons de productions. Je pense qu'il faut revoir les choses. Il faut continuer à installer beaucoup plus de jeunes dans ce métier. Il faut reprendre du bétail parce que nous en avons besoin.

Nous montrons aujourd'hui que les importations sont malheureusement déloyales – et c'est là où il faut que nous luttons sûrement – parce qu'elles peuvent utiliser des produits ou des hormones de croissance qui sont interdits chez nous notamment au niveau du bétail. C'est surtout là-dessus qu'il faut que nous luttons, et collectivement.

Malheureusement, Patrice, vous faites le constat sur les carences de l'État dans beaucoup de domaines, que nous pourrions tous faire, que fait aussi le Rassemblement national au niveau de sa campagne électorale. Sauf que vous n'avez aucune proposition financière pour venir pallier ces carences-là. Si les collectivités sont exsangues de ressources et de possibilités de faire mieux que ce qu'elles avaient pu faire auparavant, il faut justement s'en prendre à ceux qui sont responsables de cela.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Jean-Louis BRUN, nous vous écoutons.

**Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité**

Je voulais intervenir sur deux points, mais très rapidement.

Le premier concerne la démographie médicale. Cela n'a pas été cité, mais effectivement, au niveau du département, il y a deux dispositifs :

- la bourse d'engagement qui date de quelques années ;
- et puis, il y a l'aide à l'installation. Nous avons voté tout à l'heure un aménagement du dispositif pour permettre d'aider les praticiens qui voudraient s'installer sur

le territoire. C'est peut-être modeste, mais cela contribue quand même à des installations. C'est notable dans plusieurs secteurs de Lozère.

Et puis, l'autre point sur lequel je voulais intervenir, c'était sur les structures médico-sociales, en particulier les associations qui gèrent les établissements médico-sociaux, en sachant que les choses ont quand même évolué. L'attractivité des métiers est au cœur des sujets, et nous en parlerons avec Handicap 2028 de cette attractivité des métiers. Mais, en termes de rémunérations, les choses ont évolué particulièrement avec le Ségur. Alors je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que toutes les compensations n'aient pas été attribuées puisqu'elles l'ont été depuis mars 2021 et que les choses évoluent encore puisque, dernièrement, a été signé un accord sur le Ségur pour tous, pour les « oubliés du Ségur ». Cet accord vient d'être signé et vient d'être agréé par la commission d'agrément des accords. Syndicalement parlant, y compris avec l'organisation patronale, nous avançons sur l'idée d'une convention collective unique qui éviterait de mettre en concurrence les établissements et qui permettrait de faire en sorte que nous puissions travailler les fiches « métiers » et le système de rémunération de chacun des métiers.

Voilà ce que je voulais dire.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Si personne ne veut intervenir, je vais répondre aux différents propos.

D'abord, je voudrais répondre à M. SAINT-LÉGER. J'ai cherché un moment dans les chiffres, je me suis dit : mais qu'est-ce qu'il est en train de nous dire ? Je trouve que vous avez une analyse et une interprétation des comptes de gestion qui sont pour le moins particulières, pour ne pas dire dangereuses, et j'ose espérer que ce n'est pas parce que nous sommes en campagne législative. Je m'explique. Nous avons un déficit d'investissement de 24 M€, qui est comblé par un excédent de fonctionnement de 26 M€. La différence, déjà, c'est 2 M€. Nous ne sommes pas à 25 ou 30 M€ de déficit, comme vous essayez de l'expliquer.

Quand on gère une collectivité, il faut avoir un peu de mémoire et se rappeler ce qu'on fait. Vous vous rappelez qu'en 2022 les taux d'intérêt se sont envolés et qu'est-ce que je vous avais proposé en 2022 ? Que nous fassions un emprunt par anticipation pour 2023, de manière à avoir un taux qui soit correct pour une bonne gestion de la collectivité. Vous vous le rappelez là tous ? Ou je suis seule à avoir un peu de mémoire ? Nous avons donc fait cet emprunt. Pour autant, nous n'avons pas tout consommé puisqu'en fait il y a eu 10 M€ que nous n'avons pas consommés. Voilà. En fait, le déficit d'investissement qui apparaît aujourd'hui dans le compte de gestion, il est lié au non recours de l'emprunt en 2023 puisqu'en 2022 nous avons emprunté pour 2022 et pour 2023. En fait, il n'y a rien d'anormal et nous n'avons pas de déficit de fonctionnement. Quand j'entends dire que notre situation se détériore, c'est vraiment une interprétation ou bien ceux qui vous ont conseillé sur l'analyse et la lecture des tableaux ne sont pas au point.

Nous avons un déficit réel de 2 M€. Ce déficit réel de 2 M€, il est dû à des subventions qui ne sont pas rentrées. J'en cite une en particulier, c'est celle pour le Parc technique départemental ; c'est 1,5 M€, puisque nous avons eu la notification en janvier, et donc forcément nous ne pouvons pas la retrouver dans le compte de gestion puisqu'elle est arrivée après l'établissement du compte de gestion. Et après, il y a des bricoles, je n'ai plus tout en tête et je n'ai pas pris mes tableaux pour avoir tous les éléments.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

Vous dites que notre situation se détériore. En fait, nous allons vers un effet ciseau. Je vous l'ai dit plusieurs fois et je vous l'ai dit même solennellement au moment du vote du budget en vous indiquant que, sur le budget suivant – vous pouvez reprendre les comptes rendus, ils sont heureusement exhaustifs – nous aurons des choix à faire parce que nous sommes concernés, comme tous les Départements, par une augmentation des dépenses qui ne sont pas choisies et qui sont imposées pour nous, et nous avons une baisse des recettes, à la fois une baisse des dotations de l'État mais aussi la baisse des DMTO puisqu'il y a moins de transactions. Nous avons déjà perdu 1 M€ l'année dernière. De nouveau, c'est 1 M€ de plus. C'est en toute transparence que je précise cela et je vous l'ai déjà dit plusieurs fois. Votre analyse du budget est vraiment erronée, et c'est assez dangereux de le présenter de cette manière-là. En tout cas, si tel devait être le cas, si je devais retrouver une ligne dans la presse, nous ferons un droit de réponse.

Sur la question des médecins, il y a déjà eu plusieurs prises de parole. Les premiers dispositifs ont été initiés sous la présidence de Jean-Paul POURQUIER. Moi, j'ai toujours dit ce qui revenait à chacun. Pour autant, derrière, nous avons modifié plusieurs fois les dispositifs, nous avons dû nous adapter parce qu'il y avait un certain nombre d'accompagnements financiers que nous prenions en charge, et finalement l'ARS est venue dessus ; nous avons donc mobilisé nos moyens sur d'autres dispositifs. Nous sommes allés aussi sur le logement « passerelle », sur d'autres accompagnements notamment pour les stages. Je pense que c'est aussi important. Nous avons également offert différentes possibilités de stages dans nos structures puisque c'est aussi un moyen de faire découvrir le territoire.

Moi, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois dans cette assemblée. Sur ce sujet, nous sommes au bout d'un système puisque nous allons rentrer dans les dix années les plus dures, et plusieurs fois j'ai parlé de régulations sur cette question de la démographie médicale.

Sur les établissements sanitaires et sociaux, Jean-Louis a parlé de cet accord sur les « oubliés du Ségur ». J'ai toujours dit ici que nous attendions en fait la fin des négociations qui ont donc abouti avec la prise en charge. Dans la tarification des établissements, vous savez qu'il y a trois groupes dans la tarification ; sur le groupe RH, forcément cela va venir impacter les crédits. Ce sont encore des dépenses supplémentaires pour le Département, sans avoir les recettes pour le budget de l'année prochaine. Par ailleurs, nous avons lancé une convergence parce que la situation entre les établissements est très différente d'un établissement à l'autre sur le territoire. Nous avons un cabinet que nous avons pris, qui nous aide et qui nous propose une analyse très, très fine établissement par établissement. Moi, je vous propose qu'à l'automne, une fois que nous aurons le retour pour l'ensemble des établissements, nous travaillions là-dessus en toute transparence, et vous verrez qu'il y a des situations d'établissements qui interrogent ; je pense à un établissement en particulier qui a un déficit d'exploitation en 2022 et qui, pourtant, a 44 M€ sur les comptes de réserves. Si voulez que nous fassions la liste, que nous mettions les noms et que nous mettions les chiffres, en commission organique nous allons le faire. Et pour autant, je suis d'accord avec vous, il y a deux ou trois FAM qui mériteraient que nous puissions les accompagner plus. Mais il faut aussi qu'il y ait une solidarité entre ces établissements. L'objectif du travail que nous sommes en train de mener pour aller vers une convergence tarifaire, c'est aussi de pouvoir poser les choses de manière factuelle et d'avoir une analyse de l'ensemble du budget et pas uniquement le déficit d'exploitation qui, comptablement, peut être créé facilement.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les différents sujets. Je ne reviens pas sur la crise agricole ; Robert a répondu sur un certain nombre d'éléments.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Pouvez-vous répondre sur la 88 ?

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Oui. Pardon, j'ai oublié de répondre sur ce point. S'agissant de la 88, depuis la dissolution, tout a été suspendu. Quand nous nous étions vus en réunion ad hoc, il fallait que nous donnions un avis – c'est pour cela que vous ne l'avez pas là – pour début juillet. Là, on nous a dit que tout été suspendu, en particulier s'agissant du volet « mobilités ». Nous serons donc peut-être obligés de vous réunir en session du Conseil départemental ou à l'occasion de la CP de juillet nous rajouterons peut-être un Conseil départemental spécifique avec uniquement cette question sur la 88.

Nous, nous avons sollicité, conformément à ce que nous nous étions dit tous ensemble – j'ai fait les courriers à la fois au Préfet de Région et à la Présidente de Région –, les rendez-vous, mais vous savez que l'État a un devoir de réserve et donc en fait tout a été annulé, et nous sommes obligés d'attendre la fin de la campagne législative pour pouvoir reprendre ce travail. Je pense donc que nous avons au moins un mois de décalage par rapport au calendrier initial qui nous avait été donné. Après, moi, je pense qu'on ne peut pas dire, comme vous le faites : « on ne participera pas ». Nous avons l'occasion de pouvoir enfin lancer les travaux sur notamment le contournement de Langogne. Il faut revoir la répartition des financements parce qu'aujourd'hui elle ne correspond pas à nos capacités contributives. Sur les routes, nous investissons globalement 15 ou 16 M€. Le budget d'investissement de la Commune de Langogne, sauf erreur de ma part, c'est autour de 1 M€, et pour la Communauté de communes cela doit être 4 M€, je le dis comme cela, c'est de cet ordre-là. On voit bien que, même en étalant cela de 4 à 6 ans, cela va être compliqué pour les collectivités locales. C'est un dossier sur lequel nous continuons de travailler, mais pour le moment, ne pouvant avoir de rendez-vous avec les services de l'État, nous sommes obligés d'attendre la fin de la campagne des législatives.

Je vous propose que nous rentrions dans l'ordre du jour de cette session.

**Monsieur POURQUIER**

Je voudrais juste dire un mot sur la RN 88. J'attirerai l'attention sur la prudence à apporter une participation sur ces itinéraires nationaux. C'est un sujet qui revient depuis des années. Nous avons mis le doigt dans l'engrenage sur le viaduc de Rieucros et le contournement de Mende par rapport à un itinéraire qui est un itinéraire qui doit rester national puisque, lors du déclassement des voies nationales en 2007, nous avons bien fait écrire que ce tronçon de Balsièges via la future RN 88 serait national. Sauf que l'aménagement de la 88 ne se faisant pas, on nous a présenté cela comme un contournement urbain et nous avons été amenés à participer, le Département, la Ville, etc. Aujourd'hui, c'est Langogne qui arrive. On nous demande à nouveau de participer à 25 % au contournement de Langogne. C'est une opération spécifique. Nous allons peut-être arriver à apporter une participation financière. Mais, moi, je dis : attention, nous mettons le doigt dans l'engrenage. Si par bonheur l'aménagement de la RN 88 se fait sur l'ensemble de l'itinéraire en Lozère, nous serons dans l'incapacité de suivre sur des montants aussi importants puisque l'aménagement de la RN 88 dans la traversée de la Lozère avait été chiffré à

1,7 milliard ou à 1,8 milliard d'euros. Avec une participation à hauteur de 25 %, faites le calcul, nous sommes dans l'incapacité de contribuer au financement. Il ne faudrait pas qu'un jour on nous accuse de bloquer ces réalisations parce que nous ne pouvons pas contribuer.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

C'est déjà un peu cela.

**Monsieur POURQUIER**

Moi, je serai donc très prudent sur cette participation. Je pense qu'il faut, aujourd'hui, absolument plaider la spécificité de ce département. Chacun peut comprendre que nous n'avons pas la capacité à participer à 25 % sur la construction d'itinéraires nationaux ; c'est déjà totalement illogique, mais nous sommes rentrés aujourd'hui dans cette logique dictée par l'État, c'est vrai, qui ne participe qu'à 50 % sur l'aménagement des routes nationales. Moi, je pense que, là-dessus, vous avez intérêt à être très vigilants.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Robert AIGOIN a la parole.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Juste une petite intervention pour vous rassurer. On a commencé la 2 x 2 voies entre Alès et Nîmes ; cela fait plus de 30 ans que la portion est faite. S'agissant du raccordement à l'autoroute, ce n'est pas encore demain. Le Département du Gard a une force de frappe financière beaucoup plus importante que nous, mais ce raccordement-là pose aussi un problème. Vous le voyez, il n'y a pas que chez nous que le problème se pose. On parlait à l'époque d'une autoroute de piémont, et la 2 x 2 voies était une solution, et on voit que cela n'arrive pas à un aboutissement. Je suis donc d'accord avec toi. Soyons prudents sur ce qui va arriver prochainement.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

De toute manière, vous faites le constat du désengagement de l'État, ce n'est pas nouveau, cela fait 30 ans que ça dure, il n'y a donc rien de nouveau.

Après, je pourrais aussi vous faire la liste des bons indicateurs de nos budgets en évoquant notre capacité de désendettement, notre capacité de dégager encore de l'épargne brute, etc. Je reviens juste sur l'explication que l'on retrouve dans le compte de gestion, et qui correspond finalement à notre décision qui nous a permis de pouvoir emprunter à des taux très bas avant que cela n'augmente. Après, ce sont des jeux d'écritures.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

S'il vous plaît, je voudrais prendre deux secondes sur la 88 parce qu'on peut comparer des choses comparables. Si nous nous comparons aujourd'hui à l'évolution de cet itinéraire sur l'Aveyron et sur la Haute-Loire, nous voyons bien que nous sommes quand même un peu esseulés. La comparaison avec Nîmes est certes pertinente, mais elle reflète moins quand même la différence qui existe entre nos trois départements, à savoir la Haute-Loire, la Lozère et l'Aveyron.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Oui, mais même entre l'Aveyron, la Lozère et la Haute-Loire, regardez le budget de chaque collectivité, nous, nous sommes quasiment une strate à nous tout seuls. Cela renvoie à la question des moyens.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

C'est une infrastructure nationale.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Moi, je suis d'accord, c'est une infrastructure nationale. Mais, aujourd'hui, devons-nous dire « non » pour notre participation sous prétexte que c'est une infrastructure nationale et laisser partir les crédits ? Ils n'attendent que cela, d'aller mettre les crédits sur d'autres opérations. Aujourd'hui, nous sommes obligés de nous positionner dans un cadre. Alors même si nous étions partis de 20 et nous arrivons à 25 pour la Région, et nous allons essayer de continuer à avoir un peu plus. Moi, j'ai entendu les promesses aussi comme vous. Mais je ne pense pas que nous puissions dire « non » et perdre finalement cette occasion de pouvoir enfin démarrer les travaux, mais je mesure bien ce que cela représente en poids financier, et il faut que nous négociions encore jusqu'au bout. À partir du moment où nous avons commencé à accepter de participer, aujourd'hui c'est extrêmement compliqué de pouvoir dire : « nous ne participons plus ».

**Monsieur POURQUIER**

Oui... Enfin, nous avons commencé sur un cas bien particulier, je l'ai rappelé tout à l'heure. Nous sommes peut-être au départ, je dis peut-être parce que le contournement de Langogne, il ne se fera pas tel que nous l'avions imaginé en 2 x 2 voies, de cette opération d'aménagement en 2 x 2 voies sur la Lozère. Mais si nous mettons le doigt dans l'engrenage là, je ne vois pas comment nous résisterons demain à d'autres opérations. C'est là-dessus que je voulais attirer votre attention. Si nous le faisons, nous le ferons obligatoirement au détriment de nos voiries départementales parce que nous ne savons pas faire autrement. Certes, le budget qui est consacré aux routes est important par rapport à notre budget global, mais nous n'avons pas les moyens d'aller faire face à des dépenses de cet ordre-là. C'est peut-être le moment d'essayer d'inverser les choses et de trouver une solution qui nous exonère de cette participation sur l'ensemble de l'itinéraire demain. Je ne dis pas que c'est possible, mais je dis que c'est le moment de faire pression. Et puis, nous l'avons bien vu, tous gouvernements confondus, nous avons connu de multiples changements depuis 1993, cela n'a pas changé grand-chose au niveau de la stratégie et du discours.



C'est sûrement le moment de faire pression et d'essayer de voir si on ne peut pas faire un cas spécifique par rapport à notre département et à sa situation financière. À l'époque, c'est d'ailleurs dans ce cadre-là que j'avais proposé une autre solution qui n'a pas été suivie ; ce n'était pas pour rien que j'avais proposé que nous puissions construire cette route en concession et non pas en étant gratuite comme on nous l'avait proposé parce que je sentais bien qu'on n'arriverait pas à aboutir sur une autoroute gratuite et que cela ne se ferait jamais.

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

En concession, c'est pareil, personne n'aurait voulu concéder, sauf à ce que la collectivité publique, quelle qu'elle soit, mette beaucoup d'argent sur la table.

**Monsieur POURQUIER**

Non, ce n'était pas aussi évident que cela, et toutes les études que nous avons conduites avec le syndicat de la RN 88, qui étaient des études très approfondies, avaient démontré qu'il y avait des solutions réalistes, et même les grandes sociétés autoroutières qui s'étaient penchées sur la question ne nous avaient pas fermé la porte sur le sujet. C'est plutôt l'administration centrale, au niveau de l'État, qui a fermé la porte parce qu'ils voulaient garder la maîtrise de la construction de cette autoroute.

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Mais je suis complètement d'accord avec toi. Pour le viaduc de Millau, ils n'ont jamais fermé la porte, mais cela s'est fait au détriment des usagers avec le tarif que nous payons pour passer sur le viaduc, et cela se fait aussi au détriment de la durée de concession à 75 ans. Les privés, ils viendraient ici en Lozère à condition qu'ils y trouvent leur intérêt ; sinon, jamais de la vie ils viendront dans notre département.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Si tu participes à 25 % aujourd'hui comme c'est proposé, je pense que la participation de l'utilisateur sera encore plus importante.

**Monsieur POURQUIER**

Si le viaduc de Millau n'avait pas été concédé, il ne serait pas fait. Aujourd'hui, certes ça coûte, mais il vaut mieux payer et passer sur le viaduc et avoir une autoroute sur l'ensemble de l'itinéraire que d'espérer l'avoir gratuite et d'attendre encore je ne sais combien de temps pour l'avoir gratuite s'agissant de l'aménagement de la RN 88 parce que, pour moi, la 2 x 2 voies ne se fera jamais. Si nous rentrons dans cette démarche de contribution des collectivités locales, vous verrez qu'à un moment c'est nous qui serons obligés de dire « non » parce que nous n'aurons pas les moyens de suivre.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Il est sûr que nous n'avons pas les moyens de suivre sur l'entièreté de l'itinéraire. Cela, c'est sûr.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Comme l'on dit, Jean-Paul, chat échaudé craint l'eau froide. Rappelons-nous quand même que, quand l'État nous a cédé la partie nord de la 106, la compensation financière était loin d'être suffisante, et la collectivité Département de la Lozère a été obligée de rajouter de l'argent pour finir le tronçon qui est tout à fait nécessaire pour faire une connexion entre Saint-Chély et Mende. Je pense aussi que les parlementaires, là, concernant la 88, ont leur mot à dire. Il faudrait peut-être que nous les entendions.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Je confirme que cela n'a pas été une très bonne solution. Je confirme que le fait de céder cette route nationale au Département a été la plus mauvaise solution.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Pouvons-nous attaquer l'ordre du jour ? Je ne veux pas vous priver de temps de parole, mais l'heure tourne, d'autant que nous avons un rapport sur les politiques territoriales, nous avons un dossier qui est important pour le laboratoire, nous avons également des rapports pour l'agriculture et pour l'aide aux vétérinaires. Nous avons trois rapports sur le logement. Nous avons un rapport sur l'Aire de la Lozère ; nous vous expliquerons où nous en sommes sur ce dossier. Nous avons également des aspects budgétaires à traiter.

**Rapport n° 0 :           Approbation du procès-verbal des débats du 5 avril 2024****Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Nous commençons l'examen des rapports par l'approbation du procès-verbal des débats du 5 avril 2024.

Y a-t-il des demandes de correction sur ce procès-verbal ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal des débats du 5 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Jean-Louis BRUN présente le rapport n° 100.

**Rapport n° 100 : Politiques territoriales – Contrat de ville du quartier prioritaire de la politique de la ville de Fontanilles à Mende**

**Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité**

Le rapport n° 100 concerne le contrat de ville du quartier prioritaire de la politique de la ville de Fontanilles à Mende. Une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Trois critères sont retenus pour bénéficier de ce contrat de ville du quartier prioritaire de la ville :

- Il faut être dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- Le nombre minimal d'habitants d'un quartier prioritaire est fixé à 1 000 ;
- Le revenu des ménages par unité de consommation du quartier prioritaire doit être inférieur à 60 % du revenu fiscal médian de référence.

Dans la liste définitive des 1 362 quartiers prioritaires de la politique de la ville, figure le quartier de Fontanilles à Mende.

Les contrats de ville sur les quartiers prioritaires constituent le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés dans ces quartiers. Ils doivent proposer un projet de territoire qui apporte des réponses en faveur de :

\* l'égalité des chances grâce à un effort accru pour l'éducation et au travers du renforcement de la présence humaine et des services publics ;

\* l'emploi grâce à la formation, à l'insertion professionnelle, à la lutte contre les discriminations pour l'accès à l'emploi et au soutien à l'entrepreneuriat ;

\* la transition écologique.

Les contrats de ville doivent également organiser la participation citoyenne en fixant un cadre formel de concertation pour la mise en œuvre du contrat garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Enfin, est encouragée une articulation renforcée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les contrats de ville sont conclus pour une durée de six ans et feront l'objet d'une actualisation en 2027.

Un projet territorial intégré pour le quartier de Fontanilles a été défini permettant d'envisager quatre axes prioritaires :

- Axe 1 : l'emploi et le dynamisme économique
- Axe 2 : l'éducation, la jeunesse et la parentalité
- Axe 3 : la tranquillité publique et le cadre de vie
- Axe 4 : l'accès aux droits et le lien social.

Au niveau de l'implication du Département, le Département œuvre déjà pour réduire les inégalités sociales, favoriser l'emploi et l'insertion des publics les plus fragiles,

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

faciliter l'accès à la culture et aux sports, améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie. Ces politiques seront poursuivies à travers le contrat de ville et spécifiquement pour le quartier de Fontanilles.

La Maison des Solidarités restera particulièrement mobilisée pour intervenir et déployer ses services aux habitants de Fontanilles.

La cellule Loz'emploi sera chargée d'accompagner l'insertion et le retour à l'emploi et d'animer le partenarial entrepreneurial.

Au titre de la solidarité territoriale, le Département s'attachera à favoriser la réussite éducative des jeunes et contribuera au développement de la pratique sportive et de l'offre culturelle.

Le Département sera aux côtés de la Communauté de communes pour l'accompagnement financier d'éventuels projets d'immobilier d'entreprise et de commerce de proximité.

Concernant le cadre de vie, le Département interviendra dans le cadre du contrat territorial du territoire urbain de Mende.

Il vous est demandé aujourd'hui :

- d'approuver le partenariat du Département dans le cadre du contrat de ville du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville de Fontanilles à Mende ;

- d'autoriser Mme la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer au nom du Département le contrat de ville qui est joint en annexe au rapport ;

- de donner délégation à la commission permanente du Conseil départemental pour le suivi de la démarche.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 100 est adopté.

Nous passons aux rapports relevant de la commission économie circulaire. Robert AIGOIN présente le rapport n° 500.

**Rapport n° 500 : Convention-cadre entre l'État et le Laboratoire Départemental d'analyses de la Lozère (LDA48) relative à l'exécution du mandat de Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) portant sur les analyses officielles et les missions de service public dans les domaines de la santé animale et végétale, de la sécurité sanitaire et de l'épidémiologie**

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Le rapport n° 500 concerne une convention-cadre entre l'État et le Laboratoire départemental d'analyses de la Lozère relative à l'exécution du mandat de Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) portant sur les analyses officielles et les missions de service public dans les domaines de la santé animale et végétale, de la sécurité sanitaire et de l'épidémiologie. Ce dossier vous a été présenté en commission organique le 18 juin et a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

Je vais donc peut-être juste rappeler que les services d'intérêt économique général sont des services de nature économique qui sont soumis à des obligations de service public dans le cadre d'une mission particulière d'intérêt général.

Ils sont régis par la décision 2012/21/UE du 20/12/2011 qui précise en son article 4 les éléments nécessaires à inscrire dans un mandat SIEG :

- \* la nature et la durée des obligations de service public ;
- \* le ou les entreprises et le territoire concerné ;
- \* la nature de tout droit exclusif ou spécial octroyé à l'entreprise ;
- \* la description du mécanisme de compensation et les paramètres de calcul, de contrôle et de révision de la compensation ;
- \* les modalités de remboursement des éventuelles surcompensations.

Il y a deux types de mandat SIEG :

- le mandat SIEG national
- le mandat SIEG local.

Les activités du SIEG national sont décomposées en 8 domaines nomenclaturés, chacun de ces domaines étant associés à des analyses spécifiques qui seront payées par l'État :

- La santé animale dans le cadre du diagnostic, de l'autopsie, de la bactériologie et de la parasitologie
- La santé animale dans l'immuno-sérologie
- La santé animale dans la biologie moléculaire, la virologie et le séquençage
- La santé animale au niveau de l'ESST
- La santé végétale
- les coquillages (ce secteur ne nous concerne pas)
- la chimie
- la microbiologie alimentaire.

Les futures évolutions à envisager de ces SIEG nationaux seront la mise en place d'un SIEG local, toujours sous la pression de l'association APROLAB. En effet, il existe déjà une articulation entre le mandat SIEG national et le SIEG local par la loi 3DS introduisant une nouvelle base juridique pour que les collectivités puissent financer les laboratoires (Article 128 créant l'article L.201-1 du CRPM), ainsi que la possibilité de certains services d'être pris en charge, pour tout ou partie, par les collectivités dans le cadre du SIEG local.

En résumé, il y a quand même quelques points de vigilance à relever :

- Un calendrier très contraint ;
- Une gestion des différentes conventions entre l'État et la Laboratoire très complexifiée, notamment celles entrant dans le SIEG national ;
- La subvention d'équilibre actuelle devra être redéfinie pour les autres secteurs d'activités non concernés par le mandat SIEG en identifiant, par exemple, la participation du Département pour une action locale permettant ainsi de justifier une « aide » pour des missions clairement établies ;
- Les coûts induits annuellement pour maintenir des locaux, du matériel, des compétences techniques et des accréditations COFRAC ;
- La gestion d'une comptabilité analytique avec une grille de comptabilité analytique très difficile, imposée par la DGAL, divulguée au mois de mars pour une application au 1<sup>er</sup> janvier et qui devra annuellement être mise à jour et validée par le SGC pour calculer le montant de la compensation à faire valoir à la DGAL.

Au regard de l'importance de conserver ces agréments d'État pour le LDA, il vous est demandé :

- d'approuver la mise en œuvre du mandat de SIEG pour le laboratoire ;
- de valider :
  - \* la convention cadre avec l'État courant pour la période 2024-2028 telle que jointe ;
  - \* la convention financière 2024 telle que jointe ;
- d'autoriser la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce mandat SIEG, dont les conventions avec l'État ;
- de donner délégation à la commission permanente pour toute décision future relevant de ce mandat SIEG.

On peut juste rajouter que, pour une fois, l'État va nous rembourser sur des analyses et que cela diminuera notre participation financière sur le déficit du laboratoire.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

C'est l'exception qui confirme la règle. Il faut bien qu'il y ait au moins un dossier.

Avez-vous de questions sur ce rapport ? Non.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Excusez-moi d'avoir été un peu long.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Même si notre collègue vétérinaire n'a rien à nous dire, je soumetts le rapport au vote.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Si, je pourrais vous dire beaucoup de choses. Après la présentation de Robert AIGOIN, on peut aller analyser de manière profonde cette affaire-là. On se rend compte que dans les laboratoires d'analyses départementaux ils sont obligés de se mettre souvent à jour avec une complexification importante des tâches et avec un achat de matériels qui va avec. Après, il suffit que la partie humaine du laboratoire puisse vivre.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

C'est cela, nous sommes bien d'accord.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

La technique, c'est une chose. Savoir faire fonctionner le dispositif, c'est autre chose, c'est un petit peu comme à l'hôpital.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

La technique a un coût en matériels pour être à jour dans les analyses, et il y a aussi le facteur humain, je suis d'accord avec toi.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Vous savez que nous avons un attachement particulier à notre laboratoire départemental. Alors, même s'il y a des missions « eau » au niveau du laboratoire, en cas de crise sanitaire au niveau des animaux, il est essentiel que nous ayons un laboratoire sur le département parce que, quand il y aura une crise générale, vous comprenez bien que les autres départements, ils passeront d'abord les leurs en premier avant de venir chez nous.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

La présence d'un laboratoire est essentielle, mais il est essentiel aussi d'avoir des tarifs qui correspondent à la moyenne des autres départements parce que nous avons beaucoup de sérologies qui partent en direct dans l'Aveyron ou au Puy-de-Dôme.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Sur le lait, je pense qu'il y aurait à redire parce qu'il y a eu des accords, à un moment donné, de la profession agricole. Il faut que tout le monde joue le jeu pour conserver le laboratoire, et sur un certain nombre de tarifications vous êtes bien placé pour savoir la participation financière que nous prenons, et nous l'avons encore vu avec la MHE.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Nous avons conventionné avec le syndicat caprin pour le lait de chèvre et cela n'a pas posé de problèmes.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Après, il faut qu'il y ait la volonté aussi de toutes les parties.

Sur ce rapport n° 500, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 500 est adopté.

Ensuite, nous avons deux rapports qui concernent notre politique agricole, sur le plan alimentaire et forestier et sur la partie aide à l'investissement. Cela permet vraiment d'avoir une feuille de route.

**Rapport n° 501 : Politique agricole, alimentaire et forestière**

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Je vais essayer de résumer le rapport. Nous en avons largement discuté en commission organique et la commission a donné un avis positif à notre proposition. Dans le contexte actuel, les politiques publiques mises en œuvre à destination de l'agriculture lozérienne devront lui permettre de répondre aux enjeux suivants :

- favoriser le renouvellement des générations et donc soutenir l'installation pour préserver d'une part la capacité de production agricole lozérienne et les outils de transformation (abattoirs et ateliers de transformation) et d'autre part pour favoriser le développement des productions nouvelles et le maintien de paysages ouverts et entretenus ;

- permettre un accès au foncier pour favoriser l'installation et développer les capacités de productions ;

- inciter à une plus grande valorisation des produits par la production et la transformation de produits de qualité en réponse aux attentes du consommateur et pour améliorer le revenu des agriculteurs ;

- répondre également à la demande de développement des productions végétales locales ;

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*



- encourager un développement des circuits courts qui assure une meilleure sécurité sanitaire, des outils de transformation de proximité et adaptés et surtout une souveraineté alimentaire territoriale renforcée ;

- conduire une adaptation au changement climatique, notamment concernant la problématique de l'eau et de l'autonomie fourragère ;

- préserver et valoriser la ressource forestière du territoire.

Le Conseil départemental a toujours été présent aux côtés de la profession agricole pour accompagner les mutations auxquelles elle doit faire face. Il en est de même pour les acteurs forestiers. Ainsi, le Département propose aux acteurs du monde agricole et forestier une série de partenariats et de dispositifs qui répondent à ces enjeux. Vous trouverez la présentation de ces interventions dans le document qui est joint au rapport.

Par ailleurs, dernièrement, un plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire a été adopté et sa déclinaison a débuté courant 2024. Elle participe à la réponse du Département à certains enjeux auxquels le territoire doit faire face en matière agricole.

Au regard de ces éléments, la Présidente vous propose :

- d'approuver la politique agricole du Département de la Lozère telle qu'annexée au rapport ;

- d'autoriser la signature des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Nous avons déjà présenté les détails relatifs à ce rapport lors de la commission.

### **Monsieur ASTRUC**

Juste une petite intervention par rapport à un problème que j'ai évoqué pendant la commission. C'est à propos des difficultés rencontrées par la Maison Familiale de Javols, notamment par rapport aux aspects forestiers. Actuellement, il y a un besoin de formations bien sûr pour le bûcheronnage, l'élagage et d'autres opérations de ce type. Cette école existe depuis 50 ou 60 ans et aujourd'hui elle est en grand danger. C'est dû à un manque d'élèves. Alors est-ce la crise Covid qui a provoqué des difficultés au niveau des effectifs ? Pour équilibrer le budget, il faut trouver autour de 120 élèves. Nous avons passé deux ans autour de 90 élèves. J'ai été en contact avec la directrice hier ; à ce jour, les inscriptions sont à 106. Nous sommes donc peut-être à deux doigts de pouvoir faire le lien pour l'année qui vient ; ce qui serait quand même une bonne chose. Mais je crois que, pour l'avenir, notre département a besoin de cette école, il n'y en a pas tant que cela sur la région. Il faudrait peut-être considérer ce problème avec la Région et l'État. Peut-être conviendrait-il d'améliorer la communication, notamment au niveau de la formation, par rapport au contact qu'il peut y avoir avec le public.

J'ai entendu des responsables agricoles lozériens qui se disent prêts pour une intervention public/privé – cela peut peut-être se regarder et être étudié – qui permette de trouver une solution à ce problème.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

J'ai un rendez-vous qui est calé avec la directrice. Moi, ce que j'avais proposé à M. le Préfet, puisque nous en avons parlé en réunion bilatérale, c'est que je pense qu'il faut explorer la piste de l'établissement public de Lozère puisqu'ils n'ont pas de composante forestière, et du coup je pense qu'il y a quelque chose à regarder de près avec eux.

**Monsieur ASTRUC**

Aujourd'hui, ils en sont presque à la vente du patrimoine. Ce n'est pas la solution de vendre des forêts. Nous avons sauvé cela il y a une dizaine d'années, le Département.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Nous, nous avons fait une avance à l'époque.

**Monsieur ASTRUC**

Concrètement, c'est quand même quelque chose d'important pour l'avenir. Moi, je pense qu'on ne doit pas le laisser partir.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Par rapport à la transition écologique, il est sûr que ce serait dommage de le laisser partir. Après, je pense qu'il faut que nous nous remettions tous autour de la table et regarder ce dossier avec la Région pour savoir s'ils accepteraient que cela rentre dans le cadre de l'EPL. Après, s'il faut que, nous, nous aidions un peu à court terme, nous pourrions le faire, je l'ai dit.

Il s'agit de travailler aussi sur le plan de la communication. Elle m'a l'air très bien cette nouvelle directrice.

**Monsieur ASTRUC**

Mais elle va partir. Nous aurons une nouvelle directrice qui vient de Saint-Flour. Celle qui est en place, elle ne reste pas.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Il est vrai que, quand il n'y a pas de stabilité au niveau d'une direction, c'est toujours plus compliqué. Mais je pense qu'en matière de communication on pourrait s'appuyer sur ce qui avait pu être fait les années précédentes. En tout cas, ce dossier, moi je l'ai bien en tête.

Es-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Non. Je soumetts au vote le rapport n° 501.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 501 est adopté.

Nous passons au rapport n° 502.

**Rapport n° 502 : Politique agricole – Aide à l'investissement des sociétés d'exercice vétérinaire**

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Le rapport n° 502 concerne la politique d'aide à l'investissement des sociétés d'exercice vétérinaire. C'est un travail qui nous avait été demandé dans un cadre précis, comme pour les médecins, par rapport à la vacance de postes. Nous avons répondu à la sollicitation de Patrice qui, un jour, en réunion, nous avait dit : « il faudrait peut-être aussi que nous nous intéressions aux vétérinaires ». C'est ce que nous avons fait, d'autant plus que la loi DADDUE [DADDUE, c'est le nom de la personne qui portait cette loi] (portant diverses dispositions d'adaptation du droit de l'UE en matière économique et financière) du 3 décembre 2020 donne compétence aux collectivités territoriales (dont le Département) pour l'attribution d'aides aux vétérinaires contribuant à la protection de la santé publique et assurant la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage.

Les aides peuvent concerner :

- la prise en charge de tout ou partie des frais d'investissement ou de fonctionnement directement liés à l'activité vétérinaire au profit des animaux d'élevage ;

- le versement d'une prime d'activité forfaitaire ;

- la mise à disposition d'un logement ou d'un local ;

- le versement d'une prime à l'installation.

Le montant de ces aides ne doit pas dépasser 60 000 € par bénéficiaire et par an.

À l'automne 2023, une enquête a été réalisée auprès des cabinets vétérinaires du territoire. Elle montre que les attentes des cabinets sont principalement tournées vers deux aspects :

- un travail sur l'attractivité du territoire ;
- et un soutien à l'investissement dans le cadre de projets immobiliers permettant de conforter des cabinets et d'atteindre ainsi une taille assurant leur viabilité et leur attractivité.

Les résultats de cette enquête ont été présentés au groupe de travail réuni sur le sujet composé de la profession vétérinaire (représentant du Conseil régional de l'Ordre et de la Fédération régionale du Groupement technique vétérinaire), du GDS, de la Chambre d'agriculture et de l'État (DDETSPP).

Dans le cadre de la politique d'attractivité, des actions pourront être mises en œuvre auprès des étudiants des écoles vétérinaires. D'autre part, il pourra être proposé en partenariat avec la profession des actions au bénéficiaire des stagiaires présents sur leur cabinet. De la même manière, un accompagnement des cabinets dans leur recherche de collaborateurs pourra être construit.

Par ailleurs, un nouveau dispositif vous est proposé ce jour. Il s'agit d'une aide au financement d'investissements immobiliers réalisés par les cabinets vétérinaires dans les conditions suivantes :

- \* 30 % maximum du montant HT des travaux ;
- \* Plafond de l'aide publique : 60 000 € par bénéficiaire et par an ;
- \* Le plafond d'aide du Département est de 60 000 € par projet.
- \* 1 projet soutenu par le Département maximum tous les 10 ans pour chaque bénéficiaire.

Au regard de ces éléments, la Présidente vous propose :

- d'approuver le dispositif de soutien à l'investissement des sociétés d'exercice vétérinaire tel qu'annexé ;
- d'autoriser la signature de tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Y a-t-il des questions ? Non. Je soumetts le rapport au vote.  
 Y a-t-il des oppositions ? Non.  
 Y a-t-il des abstentions ? Non.  
 Le rapport n° 502 est adopté.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Puisque nous venons de voter ce rapport, je voudrais ajouter que nous avons déjà des cabinets vétérinaires qui sont prêts à utiliser l'aide rapidement.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Oui, nous avons déjà des demandes.

**Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Nous avons déjà des demandes. Cela montre bien que cela répond bien au territoire.

Je voudrais dire à Mme DELMAS, qui est directrice des services, de remercier le personnel qui a travaillé sur la convention avec les vétérinaires, pour ce travail de longue haleine qui a été fait depuis l'automne dernier et aussi pour tout le travail qui a été engagé pour monter la politique départementale en faveur de l'agriculture et de la forêt. Transmettez-leur, de la part de tous les conseillers départementaux, nos félicitations.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Nous passons aux rapports de la commission suivante. Nous avons d'abord le rapport n° 600 qui porte sur une évolution des modalités d'accompagnement financier sur les travaux d'amélioration des logements.

Après, sur le rapport n° 601, avant que Régine vous présente le dispositif, je vous dirai quelques mots.

**Rapport n° 600 :      Logement – Évolution des modalités d'accompagnement financier des travaux d'amélioration de logements portés par des propriétaires bailleurs****Madame BOURGADE**

Je vous présente le rapport n° 600. En mars, il y a eu une délibération du conseil d'administration de l'ANAH qui fixe des modalités différentes avec une évolution au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Cela conditionne également, derrière, les aides du Département.

Vous avez des tableaux. En fonction des différentes catégories, pour les propriétaires bailleurs aux ressources intermédiaires et supérieures, si la personne saute de deux classes énergétiques par rapport au DPE, il y a des plafonds de travaux qui varient entre 40 000 € et 70 000 € avec une aide à hauteur de 45% ou 50 % pour les ménages intermédiaires et une aide à hauteur de 30 % à 35 % pour les ménages supérieurs, avec une bonification de 10 % pour les sorties de « passoire thermique ». Ces personnes peuvent être aidées sur 5 ans dans la limite de trois logements.

Pour ce qui concerne les propriétaires bailleurs aux ressources modestes et très modestes, de la même façon, on considère toujours deux sauts de classe énergétique. Les plafonds de travaux ne changent pas, ils vont de 40 000 € à 70 000 €. Par contre, le niveau de l'aide est très conséquent. Pour les propriétaires bailleurs aux ressources très modestes, l'aide est à hauteur de 80 % et pour les propriétaires bailleurs aux ressources modestes l'aide est à hauteur de 60 %, toujours avec une bonification pour sortie de « passoire énergétique » à hauteur de 10 %. Ces personnes peuvent être aidées sur 5 ans dans la limite de trois logements.

Concernant les propriétaires bailleurs sans conditions de ressources, l'ANAH intervient dans le cadre d'Habiter Mieux avec un plafond de 750 € HT le m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup> par logement, avec un taux d'intervention à 25 %, une prime de 1 500 € par logement et une prime de 2 000 € s'il s'agit d'une sortie de « passoire thermique », et il y a une obligation de conventionnement social sur 6 ans.

Dans ces circonstances, je vous propose de revoir les modalités d'accompagnement financier du Département :

- \* une aide forfaitaire de 500 € pour les propriétaires bailleurs dans le cadre des travaux de rénovation énergétique avec conventionnement social du logement

- \* une aide forfaitaire de 250 € pour les propriétaires bailleurs aux ressources modestes dans le cadre de travaux de rénovation énergétique sans conventionnement social du logement

- \* une aide forfaitaire de 500 € pour les propriétaires bailleurs aux ressources très modestes dans le cadre de travaux de rénovation énergétique sans conventionnement social du logement

Je dois vous indiquer également que, par rapport à l'annexe qui était jointe au rapport, concernant les aides aux propriétaires, il y a eu une petite modification opérée dans le tableau, à savoir que vous avez les bénéficiaires (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) et dans le cadre des propriétaires bailleurs il y a une partie avec conventionnement social, en sachant que l'aide forfaitaire est de 500 € et une partie sans conventionnement social du logement (alors que c'était porté deux fois avec conventionnement).

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Merci. Avez-vous des questions à poser ?

#### **Monsieur ASTRUC**

Moi, je trouve que cette proposition est importante pour nos communes parce que nous nous apercevons, en tout cas, moi, dans la mienne, que beaucoup de logements se transforment en gîtes. Par rapport aux passoires énergétiques et thermiques, beaucoup de propriétaires bailleurs, s'il n'y avait pas une aide du Département, n'auraient peut-être pas pu investir ; cela aurait entraîné la fermeture encore de logements. Enfin, moi, sur ces propositions, j'y trouve un intérêt fort. Je tenais à le dire, et je pense que beaucoup d'Élus de ce département devraient partager cet avis.

#### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Merci, Alain. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Il y a eu un gros travail qui a été fait par les services, et cela a été fait au millimètre pour essayer de répondre vraiment aux besoins. Je soumetts le rapport au vote.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le rapport n° 600 est adopté.

**Rapport n° 601 : Logement – Déploiement du service public de rénovation de l'habitat**

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Nous passons au rapport n° 601. Le rapport n° 601 concerne le nouveau service public de rénovation de l'habitat. On peut penser que la question de la rénovation énergétique va rester une priorité, quels(les) que soient celles et ceux qui vont diriger le pays prochainement.

Vous savez que jusqu'à ce jour nous avons ce qu'on appelait « le guichet unique de la rénovation énergétique », qui était une compétence obligatoire avec une action sur l'animation. Et puis, c'était le premier conseil qui était donné sur les territoires.

Nous avons ensuite le PIG avec les OPAH et des aides aux propriétaires.

Ce que nous souhaitons mettre en place là, c'est donner de la visibilité parce que nous avons une cartographie avec finalement des territoires qui avaient des fonctionnements différents avec d'un côté le programme départemental, mais il y avait d'autre part, notamment sur les OPAH, un portage sur la Communauté de communes de Mende et sur celle de Saint-Chély qui était différent et avec des acteurs qui étaient différents suivant les territoires. Donc, là, ce que nous souhaitons proposer, c'est la création d'une porte d'entrée unique, dans le but de simplifier le parcours de l'utilisateur, et pour mutualiser des moyens et des coûts dans la réponse qui sera apportée sur le territoire. Pour nous, en fait, ce service public de rénovation de l'habitat, c'est la première étape de la Maison Départementale de l'Habitat que nous avons inscrite dans nos propositions pour ce mandat.

Je ne rentre pas plus dans le détail, et maintenant c'est Régine qui va vous présenter concrètement ce que nous vous proposons.

**Madame BOURGADE**

Effectivement, l'État a annoncé une modification majeure de ce service public de l'habitat en proposant aux Départements de contractualiser pour la mise en place de ce service public de rénovation de l'habitat, et pour ce faire a donné également des délais assez contraints, à savoir qu'il faut que les décisions soient prises avant le 14 juillet pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Aujourd'hui, la proposition est faite par le Département de porter ce service public, mais il y a aussi la possibilité pour les EPCI de demander le portage de ce service public. Effectivement, le Département a plus de moyens pour pouvoir réaliser ce portage parce que cela nécessite quand même des moyens humains et financiers, et ce portage de moyens sera peut-être un peu plus compliqué sur les EPCI.

Actuellement, nous avons le PIG d'un côté, comme l'a dit la Présidente, et d'autre part des OPAH. Demain, les OPAH ne pourront plus perdurer, sauf des OPAH particulières comme l'ORI. Il y a donc deux guichets :

- le guichet unique sur le territoire du PNR Aubrac animé par le PNR des Grands Causses ;
- et le guichet unique porté hors PNR Aubrac porté par le Département et animé par l'ADIL.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

Avec ce service public, il n'y aurait plus qu'un seul guichet qui permettrait de n'avoir qu'une seule porte d'entrée pour toutes les personnes qui ont besoin d'avoir des informations sur la rénovation et qui ont besoin, après, d'être accompagnées par des opérateurs. Vous connaissez la situation actuelle.

Je vais simplement vous faire les propositions concernant le portage par le Département de ce PIG.

Considérant l'implication actuelle du Département sur le champ de l'habitat et les enjeux de rénovation énergétique du parc privé de logements qui sont encore aujourd'hui très conséquents, les constats établis sur le territoire mettent en évidence l'impérieuse nécessité de simplification du parcours de l'usager.

De plus, la mise en place d'un PIG Pacte Territorial à l'échelle départementale doit répondre à des enjeux de mutualisation prégnants sur notre territoire rural avec :

- la mutualisation des moyens
- la mutualisation des coûts
- et, comme l'a dit la Présidente, la création à terme de la Maison Départementale de l'Habitat.

Dans ces circonstances, je vous propose que le Département poursuive son implication et l'amplifie avec le portage d'un PIG Pacte Territorial Unique à l'échelle départementale. Si cette échelle de portage est retenue, le Département travaillera bien entendu en étroite collaboration avec les communautés de communes, comme cela se fait aujourd'hui dans le cadre des PIG ou des OPAH.

Ce partenariat sera à développer en fonction des attentes collectives notamment en ce qui concerne la mobilisation des publics prioritaires et l'accompagnement aux travaux.

Dans le cadre d'une mise en œuvre d'un PIG Pacte Territorial unique à l'échelle départementale, il vous est proposé de déterminer les principales orientations pour l'exercice des missions :

\* Au titre du volet dynamique territoriale et volet information, conseil et orientation des propriétaires (missions obligatoires) :

- mettre en œuvre un service public de qualité avec un maintien des moyens d'animation actuels ;
- privilégier le recours aux moyens internes et à l'ADIL en tant que structure non lucrative déjà mobilisée sur l'animation du guichet unique ;
- améliorer la mobilisation des publics prioritaires ;
- améliorer la visibilité de l'action départementale.

\* Concernant le volet accompagnement technique (missions facultatives), le Département prendrait également cette mission facultative pour :

- maintenir la présence d'opérateurs en capacité d'intervenir sur le territoire ;
- assurer l'accès à l'accompagnement technique sur l'ensemble du département ;
- permettre une mutualisation des coûts.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*



Il vous est proposé également de maintenir l'accompagnement financier des travaux portés par les propriétaires occupants et bailleurs afin de :

- \* mettre en lumière les politiques et priorités départementales
- \* faciliter le bouclage financier des travaux
- \* répondre aux attentes de l'ANAH.

Sur la base de ces principes généraux, si vous en êtes d'accord, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de portage d'un PIG Pacte Territorial unique à l'échelle de l'ensemble du territoire lozérien ;

- de donner délégation à Mme la Présidente ou à son représentant pour travailler avec l'État et l'ADIL de la Lozère afin d'avancer sur les modalités de mise en œuvre du PIG Pacte Territorial ;

- d'approuver la sollicitation des communautés de communes pour leur éventuelle collaboration et participation au PIG Pacte Territorial ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour toutes les décisions relatives à la mise en œuvre du PIG Pacte Territorial.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

En complément d'information, j'ajoute que nous avons reçu un courrier du président, Christophe GACHE qui nous dit que les élus communautaires sont favorables à une intégration, au terme de la convention OPAH en septembre 2025, pour une réponse départementale homogène.

Avez-vous des questions à nous poser ? Non. Je vais donc soumettre au vote ce rapport.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 601 est adopté.

Nous passons au rapport n° 602. Il porte sur notre Schéma de transition écologique et énergétique. Il vous a été aussi présenté en commission. Nous allons donc avoir un résumé de ce rapport.

**Rapport n° 602 : Transition écologique et énergétique – Approbation de la stratégie de transition écologique et énergétique du Département de la Lozère**

### **Monsieur ANDRÉ, président de la commission eau, excellence écologique et énergétique**

Oui, je vais vous faire un résumé, c'était déjà un résumé en commission organique, mais vous avez tous reçu en annexe au rapport un document de 200 pages dans lequel il y a beaucoup d'informations, que je vous invite à consulter.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Ils le connaissent par cœur.

**Monsieur ANDRÉ, président de la commission eau, excellence écologique et énergétique**

La Lozère est un territoire diversifié ; diversités qui constituent ses richesses naturelles et économiques et participent amplement à la qualité de vie de ses habitants et à son attractivité.

Cependant, les profondes mutations environnementales qui sont à l'œuvre depuis près d'un siècle et qui s'accroissent grandement ces dernières décennies nécessitent de s'engager encore plus fortement pour faire face aux conséquences écologiques, économiques et sociales de ces changements climatiques.

En 2021, a été réalisé un diagnostic de l'adaptation des politiques départementales aux enjeux du développement durable comprenant le fonctionnement de l'administration. Sur cette base, en 2022, une série d'entretiens et d'ateliers internes à la collectivité, deux ateliers citoyens et un atelier dédié aux élus ont permis de poser les premières bases des ambitions en matière de transition écologique et énergétique pour bâtir ensemble la Lozère de demain.

Dans ce cadre, 3 ambitions ont été déterminées :

- La Lozère, un territoire solidaire et inclusif face aux effets du changement climatique ;
- La Lozère, un territoire résilient ;
- La Lozère, une collectivité exemplaire.

La stratégie départementale de la transition écologique et énergétique qui est soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale est structurée pour :

\* comprendre : en partageant une base collective de connaissances sur le diagnostic environnemental du territoire et ses enjeux, mais aussi les changements fondamentaux qui sont en cours.

\* agir : pour atténuer l'impact de la collectivité et de ses politiques et participer aux nécessaires adaptations face aux crises environnementales. Les actions sont variées : de l'évolution des pratiques quotidiennes de l'administration à la transformation de nos politiques publiques sectorielles et contractuelles. Le Département est déjà en action dans ce domaine depuis plusieurs années et s'engage, à travers cette stratégie de transition écologique et énergétique, de façon encore plus ambitieuse pour l'avenir.

\* organiser : parce que les enjeux et le rythme des évolutions sont tels qu'il est impératif d'actualiser régulièrement la stratégie et de coordonner l'ensemble des acteurs lozériens pour agir plus efficacement dans cet objectif commun. En effet, dans son ambition, le Département sait pouvoir s'appuyer sur les forces vives du territoire pour relever les défis d'aujourd'hui et encore plus ceux de demain.

Avec l'adoption de sa Stratégie de Transition Écologique et Énergétique, le Département de la Lozère marque résolument son engagement. Celui-ci vise à renforcer les actions existantes, mais aussi à en enclencher de nouvelles qui façonneront un avenir plus durable pour la Lozère. Dans cette perspective, il vous est proposé aujourd'hui :

- d'adopter la Stratégie de Transition Écologique et Énergétique pour notre département ;
- de mobiliser les partenaires du Département pour élaborer et s'engager dans une charte de la transition écologique énergétique de la Lozère qui sera finalisée d'ici début 2025 ;
- d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Avez-vous des questions à poser ? Pas de questions.  
Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 602 est adopté.

Nous passons au rapport n° 800 relevant de la commission tourisme durable.

### **Rapport n° 800 : Aire de la Lozère – Avis de principe sur la constitution d'un GIP**

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Comme je suis le sujet depuis le début, je vais présenter ce rapport qui concerne l'Aire de la Lozère.

Vous savez qu'en 1994 l'État avait concédé au Département de la Lozère la réalisation et l'exploitation de l'Aire de la Lozère qui est située sur deux communes : Albaret-Sainte-Marie et Les Monts-Verts. Nous sommes au bord de l'A 75. La convention arrive à échéance le 2 décembre 2025.

Autre problématique pour nous, nous avons perdu la clause de compétence générale et, du coup, cela nous contraint sur la question des activités économiques. Nous avons entrepris, depuis plusieurs mois, des négociations avec l'État pour savoir comment ils veulent finalement redéléguer le service ou pas ou trouver un autre mode juridique pour pouvoir garder cette aire dans le giron pour qu'elle reste une porte d'entrée importante pour le département de la Lozère.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'en 1994 les négociations qui avaient été faites ont conduit à ce que ce soit le Département de la Lozère qui supporte la plupart des charges. Cela n'avait pas été très heureux en termes de répartition des charges et des coûts. Là, l'objectif, en sachant que c'est une aire qui est excédentaire pour un certain nombre de concessionnaires, c'est que, du coup, nous n'ayons plus à subventionner cette aire. Une fois que c'est dit, il faut rappeler qu'il y a la partie relevant de l'État, ce sont les fameux giratoires nord et sud, nous avons la partie qui est concédée au pétrolier et nous avons la partie qui est concédée au Département, qui est la partie « parkings, bâtiments, espaces verts ».

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

À l'intérieur du bâtiment, nous avons actuellement plusieurs activités commerciales. Nous avons La SARL Méga-Investissement qui gère la partie restaurant, cafétéria et boulangerie qui est ouverte surtout l'été. La SARL Méga-Investissement a confié la gestion à la SARL Les Mégalithes. Nous avons la boutique de Bien-Manger.com offrant des produits locaux, qui est avec un affermage Département. Et nous avons la partie du Comité départemental du tourisme, qui est une boutique d'informations touristiques avec un certain nombre de livres et d'objets qui sont vendus. Et puis, Le Département gère les 12 hectares d'espace pique-nique.

Nous avons regardé plusieurs hypothèses et nous nous orientons aujourd'hui vers la création d'un groupement d'intérêt public entre le Département et l'État ; ce qui nous permettrait en fait de pouvoir envisager un nouveau projet pour l'aire de la Lozère et d'assurer une gestion partagée du projet d'aménagement de cette aire, et de pouvoir réfléchir à de nouveaux services pour les personnes qui s'y arrêtent.

Il faut que nous allions très vite parce que, le 2 décembre 2025, quand on fait un rétroplanning, il faut qu'à la fin de l'année nous ayons vraiment décidé ce que nous allons y faire pour pouvoir mettre en œuvre après des concessions possibles et pour pouvoir créer le groupement d'intérêt public. Nous vous proposons donc un groupe de travail paritaire avec l'État pour avancer vite, qui serait constitué par Didier COUDERC, Rémi ANDRÉ et moi-même.

Voilà ce que je peux vous dire en introduction, en sachant que ce qui nous paraît important dans les futurs aménagements, c'est qu'il y a des améliorations à faire sur le bâtiment, notamment la question de la terrasse qu'il nous paraît important de couvrir. Nous avons eu plusieurs propositions qui sont arrivées par des collègues ; il faut donc que nous fassions très attention à la question du respect des marchés et des procédures sur l'Aire de la Lozère puisque les pétroliers ne vont pas nous faire de cadeaux sur les aspects juridiques. Il faut donc que nous soyons extrêmement prudents. Mais l'idée c'est de diversifier l'offre en matière d'offre pour les repas : il s'agit de garder une cafétéria parce qu'elle correspond aux familles, mais l'idée serait peut-être d'aller vers une extension du bâtiment pour un restaurant gastronomique qui pourrait proposer une offre un peu différente. Il s'agirait donc de couvrir cette terrasse. Nous souhaitons développer les espaces de détente avec des activités pour les jeunes enfants. Nous avons pour objectif aussi d'augmenter le nombre de recharges électriques parce que, là, il y a une vraie demande. Cela reste des pistes qu'il faut que nous approfondissions dans ce groupe de travail.

Et puis, sur le pétrolier, il va falloir définir qu'est-ce que nous lui permettons de vendre dans la boutique, sachant que le pétrolier fait la plupart de son bénéfice sur les ventes boutique plus que sur le carburant. Il faut donc que nous trouvions les justes équilibres.

Voilà ce que je pouvais vous dire à l'heure d'aujourd'hui, mais vous avez la parole, si vous le souhaitez. Jean-Paul, vous pouvez intervenir.

### **Monsieur POURQUIER**

Dans le cadre du GIP, avez-vous déjà une idée de ce que pourraient être les clés de répartition pour chacun ?

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Le Département – alors, cela, je l’ai posé comme postulat de base – serait majoritaire, et le Département présiderait le GIP.

**Monsieur POURQUIER**

Et en termes financiers, qu’en serait-il ?

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

En termes financiers, nous allons avoir les valeurs nettes comptables qui vont revenir et qui devraient nous permettre de disposer de fonds pour relancer les opérations. Mais nous prévoyons plutôt des investissements étalés dans le temps de manière à ne pas avoir à mettre trop d’argent dès le départ puisque nous savons qu’il y a actuellement des vrais excédents qui sont générés sur cette aire, sauf que, nous, nous n’en voyons pas la couleur. Nous, nous gérons les poubelles, le déneigement, la question de l’eau, tout ce qui coûte. Et puis, il y en a d’autres qui engrangent des bénéfices. Nous allons changer cette répartition.

**Monsieur POURQUIER**

Si nous voulons que l’aire coûte moins cher au Département, il est sûr qu’il faut changer les répartitions.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

L’aire ne coûtera pas au Département. Je vais faire en sorte qu’elle ne coûte pas au Département.

**Monsieur POURQUIER**

Je le souhaite. En 1994, personne n’avait mesuré, je pense, les coûts que cela pouvait générer. L’objectif, c’était de faire de cette aire une vitrine du département. Voilà pourquoi le Département avait pris en charge cette partie-là, et nous étions bien conscients que c’était une partie qui allait coûter de l’argent, mais nous n’en avons pas pris la mesure, en sachant que c’est le pétrolier qui fait les bénéfices...

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Il n’y a pas que lui, il y a aussi la cafétéria qui fait des bénéfices.

**Monsieur POURQUIER**

Effectivement, il y a aussi d’autres concessions, c’est vrai, qui font des bénéfices. Si nous pouvons revenir à l’équilibre, tant mieux. Il faut voir comment nous pouvons y arriver.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Je pense même qu'il faut que nous allions vers des excédents pour le GIP et il faut que nous élargissions les statuts du GIP par rapport à la gestion de l'aire de la Lozère, mais aussi par rapport à la promotion de la Lozère en général. Par exemple, typiquement, je peux évoquer les panneaux le long de l'A 75, qui ne sont pas encore tous changés. Le travail que nous avons mené, cela devrait rentrer dans ce que le GIP pourrait financer. Il faut que nous anticipions des choses pour l'avenir, même si c'est plus nous qui serons là. En tout cas, c'est l'objectif qui est recherché.

Avez-vous d'autres questions ? Non.  
 Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Non.  
 Y a-t-il des abstentions ? Non.  
 Le rapport n° 800 est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons à la partie budgétaire. Didier COUDERC présente le rapport n° 900 qui porte sur le tableau des effectifs.

**Rapport n° 900 :      **Gestion du personnel – Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation****

**Monsieur Didier COUDERC**

Le rapport n° 900 concerne la gestion du personnel et précisément le tableau des emplois budgétaires départementaux et les mesures d'adaptation.

Afin de tenir compte des besoins de la collectivité en termes de volume d'activité, des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires.

S'agissant de l'adaptation de postes, dans le cadre de mouvements internes et de l'évolution de la charge de travail, il est proposé de transformer un certain nombre de postes dans différentes directions. Vous avez le tableau qui vous indique les directions concernées, les postes créés et les commentaires sur chaque d'adaptation de poste.

En ce qui concerne les créations de postes, compte tenu de l'évolution de l'activité des services, il est proposé pour la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale :

- d'entériner la création du poste votée le 13 mai dernier (Création d'un contrat de projet pour une durée de 1 an ; c'est un poste qui est subventionné par France Travail) ;

- d'approuver la création d'un poste de moniteur éducateur et intervenant familial principal (besoin référent(e) ASE). Ce poste permet d'économiser des dépenses qui étaient liées à l'hébergement externalisé dans le cadre des mises à l'abri des jeunes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA).

La Présidente vous propose d'approuver les créations et les modifications de postes telles que proposées. La date d'effet de ces propositions sera le 1<sup>er</sup> juillet 2024, sauf mention contraire.

Le tableau des effectifs joint au rapport, qui intègre les adaptations validées par la commission permanente du 13 mai dernier, est modifié en conséquence pour tenir compte des créations et modifications proposées ce jour, sachant que l'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

L'ensemble de ces postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique. Néanmoins, et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi qu'au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? Non.  
Pas d'oppositions.  
Pas d'abstentions.  
Le rapport n° 900 est adopté.

Nous passons au rapport n° 901.

(Mme la Présidente sort de la salle des délibérations, après avoir confié la présidence de séance à M. SUAU)

**Rapport n° 902 : Budget – Approbation des comptes administratifs 2023**

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je vous propose de passer directement au rapport n° 902, puisque nous délibérerons sur le rapport n° 901, si vous en êtes d'accord, après avoir présenté le rapport n° 902, en sachant que les chiffres sont identiques bien évidemment entre le compte de gestion et le compte administratif.

Pour que vous puissiez suivre, un certain nombre de diapositives vous sont présentées. Cela a été présenté dans le détail l'autre jour en commission avec un avis favorable de la commission.

Nous avons un certain nombre de chiffres. J'en profite pour dire aux jeunes qui sont là que, bien évidemment, ces chiffres sont les éléments essentiels ; c'est-à-dire que si nous n'avons pas de budget ni d'argent nous ne pouvons pas mettre en place tout ce que vous avez vu tout au long de la matinée sur les politiques qui doivent être développées. C'est grâce aux moyens qui sont alloués, c'est grâce aux budgets qui sont votés que, derrière, nous pouvons investir sur toutes les politiques et notamment sur la partie sociale puisque le rôle essentiel du Département porte sur les questions sociales ; nous allons voir là-dessus quelques chiffres dans le détail tout à l'heure. Mais le Département, ici, en Lozère, investit aussi sur le sport, sur la culture, sur des investissements lourds dont nous avons parlé ce matin, sur les routes par exemple et sur un certain nombre d'autres sujets.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

Le budget, c'est donc l'élément central de l'activité du Département. Même si nous le passons toujours en dernier dans les conseils départementaux ou dans les commissions permanentes, nous parlons toujours des aspects financiers in fine, c'est quand même la base. Je vous invite donc, puisque vous êtes jeunes, à vous intéresser aux chiffres parce que, malheureusement, il y a de moins en moins de nos concitoyens qui s'intéressent aux chiffres et c'est pourtant la clé de tout.

Sur les crédits ouverts, nous avons en BP et avec les différentes décisions modificatives, un total budgétaire en fonctionnement de 126 M€ et en investissement de près de 50 M€. En exécution, nous voyons les chiffres qui sont très bons puisqu'ils se situent au-dessus de 90 %, sauf sur les recettes d'investissement où nous n'avons un taux d'exécution que de 48 % ; c'est lié à un certain nombre d'aides qui ne sont pas arrivées.

Vous avez deux camemberts en bas de la diapositive qui vous présentent les parts respectives des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.

L'exécution 2023 se solde par un résultat excédentaire de 2 453 000 €. Pour arriver à ce montant de 2 453 000 €, cela tient compte de l'exécution en investissement et en fonctionnement de l'année 2023, mais aussi des reports des années précédentes.

Nous avons un résultat de clôture déficitaire en investissement, qui tient compte du résultat antérieur et du résultat de l'exercice, qui s'établit à – 24 355 000 €.

En fonctionnement, nous avons un résultat de clôture positif qui s'établit à 26 808 000 €, en tant compte des résultats antérieurs.

Cela nous amène un résultat final de 2 453 000 €, que nous allons reprendre tout à l'heure dans une décision modificative pour abonder le budget de fonctionnement 2024.

Ensuite, vous avez un certain nombre de diapositives sur les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Comme cela a été dit tout à l'heure, nous avons sur 2023 des dépenses qui augmentent légèrement plus vite que les recettes, avec 2,11 % de dépenses supplémentaires, contre des recettes qui ont augmenté de 0,32 %. Du coup, la marge se réduit et le différentiel qui est indiqué, de 1,79 %, attire l'attention – cela a été déjà dit lors de précédentes réunions – sur le fait qu'il faudra dans les temps à venir que nous soyons prudents sur les dépenses, même si nous savons qu'il y a un certain nombre de dépenses que nous avons du mal à maîtriser notamment sur le social puisqu'il y a un certain nombre de dépenses qui sont imposées au Département.

Considérons l'évolution de l'épargne brute. L'épargne brute est quand même à un très bon niveau, à 26 M€, dans l'ordre de ce que nous avons connu ces dernières années. Il faut savoir que le seuil d'alerte est au niveau de la dotation d'amortissement qui est autour de 15 M€. Cela veut dire que, contrairement à ce qui a été dit par un élu tout à l'heure, il y a encore des marges de manœuvre sur le budget du Département puisque le seuil d'alerte serait autour de 15 M€, et nous avons 26 M€ d'épargne brute.

Sur l'endettement, la capacité de désendettement est très bonne au Conseil départemental puisque nous sommes à une 1,47 année pour pouvoir rembourser l'intégralité des emprunts que nous avons en fonction des budgets que nous avons. La moyenne des Départements est plutôt au double de nous, supérieure à 3 années. Nous, nous sommes à 1 année et demie. Nous avons ainsi une dette par habitant qui est de 503 €, sachant qu'en



2023, comme cela a été dit tout à l'heure, nous n'avons pas fait d'emprunt.

Là, vous avez la répartition de l'endettement en fonction des emprunts qui sont faits à taux fixe, à taux variable ou au taux du livret A. Il y a une grosse partie des emprunts qui sont faits à taux fixe ; cela donne une certitude sur les intérêts d'emprunts que nous devons rembourser dans les années à venir. Il y a une partie qui est variable, mais qui reste limitée à 6,5 M€. Il y a d'autre part une partie sur le livret A qui, elle, évolue aussi en fonction de la baisse ou de la hausse du taux du livret A.

Sur le fonctionnement, nous avons enregistré, sur 2023, 116 M€ de dépenses, dont :

\* 108 M€ sur des dépenses relevant de nos compétences obligatoires qui se répartissent ainsi :

- sur la solidarité sociale : 49 M€ ; c'est quasiment la moitié de nos dépenses de fonctionnement. Si nous rajoutons les dépenses de ressources humaines, les agents du Département qui travaillent pour le compte des solidarités sociales, c'est bien plus de la moitié des dépenses qui va au social sur le budget de fonctionnement du Département

- sur les ressources humaines qui représentent un peu plus de 700 agents du Département. La dépense est de 36 M€. Là-dedans, il y a bien sûr les agents qui travaillent à la solidarité sociale, mais il y aussi tous les agents qui sont sur les routes, qui sont dans les collèges ou qui sont ici à l'administration générale

- sur les routes : 4,285 M€

- au titre de la compensation pour la compétence transport : 3,181 M€

- pour le SDIS (les pompiers) : 4,5 M€, en sachant qu'il y a une augmentation sensible ces dernières années

- pour les collèges : 1,5 M€ ; c'est une somme équivalente peu ou prou aux sommes des années passées

- pour les bâtiments : 1,963 M€ ; en sachant que cette somme c'est pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental. Là aussi, c'est une somme équivalente aux sommes des années précédentes

- pour différents autres services : 7,2 M€.

\* 8 207 000 € de dépenses au titre de compétences optionnelles : la solidarité territoriale, le numérique et d'autres services.

Nous allons voir tout à l'heure que, dans les compétences optionnelles, il y a le sport, la culture et l'environnement par exemple.

Sur les recettes, nous avons engrangé 142 364 000 €, dont :

- une part importante maintenant – puisqu'il n'y a plus de fiscalité directe au Département – qui est liée à la fraction de TVA pour 28 165 000 €

- des recettes de DMTO, dont nous avons parlé tout à l'heure : 19 M€

- des fiscalités indirectes, notamment les taxes sur les assurances pour 27 M€

- les dotations de l'État qui représentent encore la part principale du budget du Département pour 46,3 M€

La fraction de TVA est à hauteur de 28 M€. Compte tenu de la situation sur les dernières années avec un dynamisme d'investissement sur la France, cela a permis d'engranger des recettes supplémentaires, puisque cette fraction de TVA est liée à l'évolution de l'investissement. Alors, si un jour il y a récession, par contre nous aurons l'effet inverse avec des recettes qui seront peut-être moindres. Il y a un blocage quand même mais nous risquons d'avoir un peu moins de recettes.

La solidarité sociale, c'est le principal poste de dépenses en fonctionnement avec l'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées), l'insertion (RSA) et l'enfance/famille. Vous avez la répartition de ces trois postes, et bien sûr ce sont les personnes âgées et les personnes handicapées dans ce département qui représentent la plus grande partie des dépenses de solidarité sociale avec près de 32 M€ sur les 49 M€ de dépenses de solidarité sociale.

Nous avons un petit tableau qui présente, comme chaque année, le reste à charge pour le Département en matière de solidarité sociale ; c'est-à-dire que l'État ne vient pas compenser complètement des dépenses qu'il lui serait normalement obligatoire de compenser. Il faut donc que nous assumions sur le budget du Département un certain nombre de dépenses. Pour l'année 2023, c'est quand même une somme de 6,6 M€. Cette somme a bien baissé sur les dernières années puisque nous avons eu des années où nous étions plutôt autour de 12 ou 13 M€ de reste à charge.

Sur les infrastructures départementales, la plus grande partie des 5 746 000 € va bien sûr sur l'entretien des routes et sur la viabilité hivernale. On voit que nous avons eu un hiver doux puisque, sur 2023, les dépenses de viabilité hivernale n'ont représenté que 387 000 € ; mais en ayant des hivers plus rudes nous aurions beaucoup plus de moyens humains notamment à mobiliser, de temps passé, de coût de sel, de pouzzolane, d'entretien sur la viabilité hivernale.

Sur les solidarités territoriales, là nous avons une dépense obligatoire au niveau des collèges et pour l'enseignement supérieur à hauteur de 1 995 000 €.

Et puis, nous avons une répartition des autres crédits relevant des solidarités territoriales sur la culture, le sport, la jeunesse, le développement, l'aménagement et l'environnement qui va accompagner le territoire sur un certain nombre de politiques, qui va accompagner les associations et les collectivités. Par exemple, quand nous avons dans les communes des saisons culturelles, le Département vient aider aussi pour améliorer l'offre de culture, l'offre de sport, etc.

Sur l'investissement, nous avons enregistré sur 2023 des dépenses à hauteur de presque 45 M€. Ces 45 M€ se répartissent sur les équipements départementaux et les équipements non départementaux.

S'agissant des équipements départementaux, nous avons des dépenses sur différents secteurs :

- Nous investissons sur les routes. Il y a à peu près 2 200 km de routes dans le département. Chaque année, nous investissons à peu près 16 M€. En 2023, c'était 16,5 M€.

- Nous avons des investissements aussi pour les bâtiments propres du Département. Nous avons parlé des collèges tout à l'heure, mais il y a également les maisons départementales des solidarités, le bâtiment où nous sommes ici, tous ces bâtiments qui sont propriété du Département. Là, c'est un peu plus de 7 M€ qui ont été investis en 2023.

- Nous avons dépensé un peu d'argent pour la solidarité territoriale, pour l'informatique et pour divers sites comme la médiathèque par exemple qui est située ici, à Mende.

Et puis, il y a un autre volet d'investissements pour le Département, ce sont les équipements non départementaux, c'est-à-dire l'aide que va apporter le Conseil départemental sur les collectivités ou les syndicats pour leur permettre de porter des investissements. C'est de l'accompagnement financier :

- autour de la solidarité sociale pour 248 000 €
- autour de l'enseignement, culture et sport pour 416 000 €
- autour du SDIS par rapport au PPI pour 600 000 €
- autour de la solidarité territoriale, pour les contrats territoriaux et les politiques d'accompagnement des collectivités locales pour 12 574 000 €.

Par ailleurs, dans cette partie relative à l'investissement, il faut que nous remboursions le capital de la dette. Le remboursement sur 2023 s'est établi à pratiquement à 6 M€ sur la dette globale que nous avons.

Pour équilibrer les dépenses d'investissement, il faut des recettes, et nous en avons un certain nombre :

- Nous arrivons à obtenir des subventions, comme c'est indiqué sur la partie gauche du schéma, notamment des subventions DSID (Dotation de solidarité à l'investissement départemental). Nous en avons obtenu notamment pour les inondations, pour le collège de Meyrueis, pour le tunnel de Tournel.

- Il y a une partie de fraction de TVA. Sur tous les investissements que nous réalisons sur une année, l'année suivante nous pouvons récupérer une partie de la TVA qui a été payée à l'État. Cela nous permet d'abonder la section d'investissement. Sur 2023, cela représente une somme de 4 M€, ce n'est pas rien.

- Et puis, il y a les différentes aides qui sont allouées par l'État, en l'occurrence du Fonds vert pour le collège de Vialas. Nous avons aussi des aides en provenance de la Région ou de l'Europe que nous arrivons à mobiliser.

- On voit qu'il n'y a pas eu d'emprunt en 2023, comme cela a été dit tout à l'heure.

La différence que vous avez là entre des recettes réelles à hauteur de 12 509 000 € que nous avons perçues et les dépenses pour près de 45 M€, cela va être l'épargne brute que nous avons générée sur le budget de fonctionnement, qui permet d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Ensuite, nous avons trois budgets annexes.

Le premier, c'est le budget du Laboratoire Départemental d'Analyses avec des dépenses réelles de 2 410 000 € et quelques amortissements. Cela fait un total de dépenses de fonctionnement de 2 626 000 €.

Les recettes qui sont générées par les activités propres du Laboratoire Départemental d'Analyses se sont élevées à 1 553 000 €, auxquelles s'ajoutent des participations de l'État pour 234 000 €. Et puis, il y a une subvention d'équilibre qui vient du budget principal du Département à hauteur de 821 000 € pour équilibrer ce budget de fonctionnement du Laboratoire d'analyses. On voit que ce besoin de subvention d'équilibre augmente en 2023 assez sensiblement par rapport aux dernières années où nous étions plutôt autour de 650 000 €.

En investissement, très peu d'investissements ont été nécessaires en 2023. Nous avons un total de dépenses avec les amortissements de 117 134 €.

Pour les recettes, nous prenons les crédits sur les amortissements générés les années précédentes.

Nous avons un résultat d'exercice qui est de 98 642 € et un résultat reporté qui est de 725 825 €. Le résultat de clôture s'établit à 824 467 €. Cela laisse donc quelques marges de manœuvre pour réaliser des investissements dans les années à venir.

Sur le budget annexe de l'Aire de la Lozère, dont nous avons parlé tout à l'heure, nous avons des dépenses de fonctionnement sur 2023 avec les amortissements qui s'établissent à 828 714 €.

Les recettes sont constituées par le remboursement des charges par les autres occupants de l'Aire de la Lozère et des redevances sur le chiffre d'affaires. Mais il ressort un besoin d'équilibre ; nous allons donc chercher sur le budget principal du Département 370 581 € pour venir mettre à l'équilibre ce budget annexe de l'Aire de la Lozère. On voit qu'entre 2020 et 2023 ce besoin de subvention d'équilibre augmente assez sensiblement puisque nous sommes passés de 230 000 € à 370 000 €. C'était bien plus important précédemment. D'où l'intérêt, dans les temps à venir – c'est ce qui a été dit tout à l'heure par la Présidente sur le groupement d'intérêt public (GIP) qui va être créé –, d'essayer de faire en sorte que l'écart entre les opérateurs privés qui sont sur ce site et qui font du business et l'opérateur public tende à se réduire pour que ce ne soit pas l'argent public qui vienne compenser des gains qui sont faits par les privés.

Sur l'investissement, il y a eu sur 2023 très peu d'investissements avec un total de dépenses de 99 318 €. Là, nous sommes aussi à l'équilibre au niveau des recettes grâce à la dotation d'amortissement qui est de 421 000 €.

Le résultat de l'exercice cumulé avec le résultat reporté donne un résultat de clôture de 3 130 000 €. Comme l'indiquait la Présidente, cela laisse des marges de manœuvre pour la nouvelle concession qui sera autour de cette aire de la Lozère, qui permettra de faire quelques investissements.

Sur le 3<sup>ème</sup> et dernier budget annexe, qui est le budget du Domaine de Boissets, nous avons en fonctionnement un total de dépenses avec les amortissements de 128 000 €.

Pour l'équilibre avec les recettes, là aussi une subvention d'équilibre de 121 498 € est nécessaire ; elle progresse assez fortement, de 50 %, en 2023 ; elle est liée au développement des activités principalement culturelles qui ont été faites sur le site du Domaine de Boissets.

En investissement, nous avons eu sur 2023 un total de dépenses pour des travaux de toiture de 124 000 €.

En ce qui concerne les recettes, nous avons eu une aide de l'État au titre de la DSID à hauteur de 230 000 € et une subvention de la Région de 48 000 €. Les recettes réelles sont bien supérieures aux dépenses.

Cela nous permet d'avoir un résultat d'exercice de 216 000 €. Si nous le cumulons avec le résultat reporté de 271 000 €, nous avons un résultat de clôture de 488 000 € qui nous permet, là aussi, d'avoir des marges de manœuvre pour faire des investissements, si nécessaire, dans les années à venir.

Voilà ce que je pouvais dire sur les comptes administratifs de 2023. Avez-vous des questions ou des commentaires à faire ? Non.

**Rapport n° 901 : Budget – Approbation des comptes de gestion 2023**

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je vous propose d'approuver les comptes de gestion pour 2023 qui sont identiques aux comptes administratifs.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 901 est adopté.

Je mets aux voix le rapport n° 902 relatif aux comptes administratifs.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 902 est adopté.

**Rapport n° 903 : Budget – Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je vous propose maintenant la délibération n° 903 sur l'affectation du résultat.

En fonction des chiffres qui vous ont été présentés sur le budget principal, nous avons :

- un excédent de fonctionnement de 26 808 470,56 €

- et un déficit d'investissement de 24 354 939,43 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit servir en premier lieu à couvrir le déficit d'investissement.

Il vous est donc proposé d'affecter le résultat de clôture 2023 à la section de fonctionnement du budget principal de 26 808 470,56 € ainsi qu'il suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 24 354 939,43 €.

- report en section de fonctionnement : 2 453 531,13 €.

Nous allons voir tout à l'heure à la DM que nous allons reprendre ces 2 453 531,13 €.

Avez-vous des questions à poser ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 903 est adopté.

(Retour de Mme la Présidente en séance)

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

**Rapport n° 904 : Budget – Modification des autorisations de programmes à la DM2**

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Avant de passer à la décision modificative, il faut que nous passions le rapport n° 904 sur la modification des autorisations de programmes à la DM2.

Nous vous proposons de diminuer le budget prévisionnel et la DM1 de 2 755 233,52 €.

Nous ne vous proposons pas d'annuler des opérations, mais plutôt de les reporter sur les années suivantes.

Nous nous retrouvons ainsi avec un total d'autorisations de programme à 168 109 444,07 €, avec des crédits de paiement pour l'année 2024 à hauteur de 43 282 082,60 €.

Avez-vous des questions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 904 est adopté.

**Rapport n° 905 : Budget – Décision modificative budgétaire n° 2**

**Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je vais vous présenter la décision modificative n° 2 d'abord sur le budget principal et ensuite les budgets annexes.

Pour le budget principal, nous allons :

- reprendre le résultat de la gestion 2023
- rephaser, comme nous venons de le voir à l'instant, des crédits d'investissement en fonction de l'avancement des projets.
- ouvrir une autorisation de programme Environnement pour l'étude « développement du photovoltaïque » sur le département de la Lozère
- inscrire des crédits complémentaires de fonctionnement principalement pour la Solidarité Sociale résultant du non rattachement des charges à l'exercice imputable au passage à la M57. Je ne rentre pas dans les détails, mais nous avons changé de comptabilité et cela perturbe un peu les écritures.

Sur les budgets annexes :

- pour le Laboratoire départemental d'analyses, nous aurons un ajustement des crédits Ressources Humaines avec la recette nouvelle de l'acompte de la compensation SIEG
- pour l'Aire de la Lozère et le Domaine de Boissets, nous aurons quelques mouvements qui se neutralisent.

Sur le budget principal :

Nous avons un résultat de gestion 2023 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 26 808 000 € et un déficit d'investissement de 24 354 000 €. Le solde s'établit à + 2 453 000 €.

Avec ce résultat, nous couvrons, comme nous venons de le voir à la précédente délibération, le déficit d'investissement pour 24 354 000 €, et nous reportons en fonctionnement 2 453 531 €. Ces 2 453 531 € vont nous donner des marges de manœuvre pour le fonctionnement en 2024.

En investissement, en dépenses, nous avons :

- la reprise du déficit de clôture 2023 pour 24 355 000 €
- les crédits de paiement 2024 sur les AP, où nous enlevons 2 431 000 €
- la subvention d'équilibre du budget de l'Aire de la Lozère, où nous reprenons 120 000 €.

Nous avons ainsi un total de dépenses d'investissement de 21 804 000 €.

Vous avez le détail des différents mouvements. Nous l'avons vu en commission.

Nous avons des recettes qui s'équilibrent au même montant de 21 804 000 € avec :

- l'affectation du résultat 2023 (couverture du déficit) : 24 355 000 €
- le fonds de compensation de la TVA où nous avons légèrement plus que ce que nous avions prévu au budget primitif : 113 000 €
- une opération sous mandat avec la Commune de Vialas pour 33 000 €
- un ajustement des subventions en fonction des notifications pour un montant de – 697 000 €
- et nous équilibrons cette DM en investissement avec une reprise sur l'emprunt de 2 M€.

Sur le fonctionnement, nous avons des dépenses :

- sur la solidarité sociale pour 3 700 000 €
- sur les finances pour 936 000 €
- et sur les routes avec notamment une provision pour imprévus à hauteur de 460 000 €.

Cela fait un total de dépense de fonctionnement de 4 636 000 € qui s'équilibre avec les recettes constituées par :

- l'excédent de fonctionnement reporté 2023 pour 2 453 000 €
- et diverses autres sommes, notamment des compensations salariales pour le Ségur par la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie pour 2 344 000 € et d'autres sommes moins importantes
- et par prudence nous enlevons aussi 1 M€ de DMTO sur le département de la Lozère pour équilibrer la section.

En cumulant le budget primitif et les DM, nous nous retrouvons, pour les opérations en investissement, avec un total d'investissement de 80 687 000 €.

En fonctionnement, nous avons un total de 152 356 000 €.

Sur le budget annexe du Laboratoire d'analyses :

En fonctionnement, nous rajoutons 45 000 € aux ressources humaines et 3 000 € à la formation. Nous avons ainsi un équilibre de fonctionnement à 48 000 €.

En recettes, nous inscrivons la compensation de l'État par l'acompte reçu sur le SIEG pour 48 000 €.

Sur le budget annexe de l'Aire de la Lozère :

En fonctionnement, nous avons des dépenses d'entretien pour la station d'épuration à hauteur de 14 619 € et nous reprenons quelques crédits sur le poste d'entretien des bâtiments pour 10 119 € et sur de frais de nettoyage pour 4 500 €.

Sur le budget annexe du Domaine de Boissets

En investissement, nous inscrivons en dépenses 10 000 € pour la réfection de la toiture compte tenu de l'avenant au chantier et des révisions de prix.

En recettes, les dépenses sont équilibrées avec les excédents reportés de 2023.

Voilà pour cette présentation.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Avez-vous des questions à poser ? Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le rapport n° 905 est adopté. Merci à vous tous.

Il va falloir que vous signiez les documents budgétaires. Ne partez donc pas avant de signer.

Êtes-vous d'accord pour que je vous soumette au vote une proposition de motion pour le collège Pierre Delmas.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous rajoutions ce point à l'ordre du jour ? Non. C'est validé.

**Motion de soutien pour un maintien durable du collège Pierre Delmas de Sainte-Énimie****Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

La motion vous a été distribuée. Moi, j'avais juste deux bricoles à rajouter. Ce qui était important pour nous déjà, c'était de parler du collège et pas de l'U.P.P. Nous vous proposons donc une motion de soutien pour un maintien durable du collège Pierre Delmas de Sainte-Énimie.

Nous rappelons que le Conseil Départemental porte une attention particulière à l'ensemble des établissements publics d'enseignement et investit beaucoup. Nous rappelons les 800 000 € – heureusement que nous avons fait le transfert de propriété – qui ont été dernièrement encore investis.



Nous rappelons que nous soutenons toutes les spécialités pour donner des thématiques au collège. Nous rappelons celles qui existent.

Nous rappelons que ces choix s'inscrivent dans une politique d'attractivité pour notre territoire ; politique que partage le ministère de l'Éducation nationale ; nous le disons pour leur faire plaisir.

Je vous propose de rajouter : Le Département est attaché au maillage territorial, afin de limiter les temps de déplacement pour les élèves.

Il n'a pas d'oppositions pour que nous rajoutions cette précision ? Non, pas d'oppositions.

Nous rappelons l'importance du collège Pierre Delmas pour le secteur de Sainte-Énimie et les alentours.

Nous disons clairement que nous désapprouvons les annonces de restructuration pour la rentrée 2024 qui conduisent à une seule classe unique de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Nous rappelons notre inquiétude sur les temps de déplacement si le collège venait à ne pas être maintenu. Je ne sais pas d'ailleurs s'il faut mettre cette phrase parce que nous disons que nous nous battons.

Nous demandons donc le maintien de deux classes à la rentrée 2024 pour garantir les conditions d'accueil optimales pour les élèves.

Nous demandons surtout la présence d'un principal adjoint dans les locaux parce qu'en fait ils sont livrés à eux-mêmes et les enseignants se retrouvent seuls.

Nous nous engageons bien évidemment à accompagner le travail qui est en cours avec tous les acteurs et éventuellement à financer si besoin pour pouvoir mettre en place une spécialité.

Sur ces propositions, voulez-vous que nous rajoutions des choses ? Non. Cela vous va ?

### **Monsieur SAINT-LÉGER**

Oui, si c'est crédible.

### **Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Oui, c'est crédible. Quand tu penses que des gamins de Sainte-Énimie n'avaient pas accès au même voyage que les gamins de Florac, alors que l'on est dans un même établissement, tout a été fait pour que les parents enlèvent les enfants franchement.

### **Monsieur SAINT-LÉGER**

Nous avons le plus petit collège de France.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Oui, peut-être.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

C'est sûr. Je viens de le regarder. Cela fait bizarre. Il compte 24 élèves. Il devrait y en avoir 22 à la rentrée 2024.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Tu prends Vialas. À un moment donné, nous sommes tombés aussi bas et nous sommes remontés à 50. Donc, en fait, il faut se battre. Je pense que l'on ne peut pas se dire : nous laissons s'écrouler Sainte-Énimie ; ce n'est pas possible. Nous étions avec Denis à la réunion ; ce n'est pas la volonté locale de laisser s'écrouler le collège. Nous ne disons pas que nous allons réussir, mais il faut au moins essayer de le faire.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Nous ne sommes pas à une année près.

**Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental**

Oui, mais c'est pour cela. Si l'Éducation nationale ne permet pas le maintien des deux classes, il est clair que les dernières familles locales vont partir. Le maintien des deux classes, c'est ce qu'il faut que nous demandions. S'ils ne veulent pas le faire, il faudra qu'ils en assument les conséquences.

Texte amendé de la motion :

*Considérant que le Conseil départemental*

*\* porte une attention particulière à l'ensemble des établissements publics d'enseignement et investit beaucoup. Pour le collège Pierre Delmas de Sainte-Énimie, ce sont plus de 800 000 € qui ont été dernièrement investis ;*

*\* accompagne le développement des « collèges thématiques » (Orchestre au collège, football féminin, filière équestre, section Jeunes Sapeurs-Pompiers, Sport Nature) ;*

*\* est attaché au maillage territorial afin de limiter les temps de déplacement pour les élèves ;*

*Ces choix s'inscrivent dans une politique d'attractivité pour nos territoires, politique que partage le ministère de l'Éducation Nationale.*

*Considérant l'importance cruciale du collège Pierre Delmas pour le dynamisme et l'attractivité de la commune Gorges du Tarn Causses et de ses environs ;*

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 25 juin 2024 – 10 h*

*L'Assemblée départementale désapprouve les annonces de restructuration pour la rentrée 2024 conduisant à une classe unique (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) au collège Pierre Delmas de Sainte-Énimie. Cette situation impacterait négativement l'offre éducative et les conditions d'apprentissage pour les élèves.*

*L'Assemblée départementale s'inquiète de l'allongement inéluctable du temps de trajet des élèves vers un autre établissement le cas échéant.*

*L'Assemblée départementale demande :*

*- le maintien de deux classes à la rentrée 2024, permettant de garantir des conditions d'accueil optimales pour les élèves ainsi qu'un enseignement de qualité,*

*- la présence permanente du principal-adjoint dans les locaux du collège, condition indispensable pour une gestion quotidienne efficiente, un suivi pédagogique des élèves et un soutien aux enseignants.*

*L'Assemblée départementale s'engage à accompagner, dès la rentrée de septembre 2024, tout projet pédagogique d'établissement attractif pouvant éventuellement déboucher sur une filière thématique pour les années à venir, en travaillant avec tous les acteurs.*

Sur ces propositions, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La motion est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Bonne journée à tous.

**(La séance est levée à 12 h 25)**

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Réunion du 25 juin 2024**  
**(séance de 10 h)**

**Table des matières**

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Discours de la Présidente		2 à 4
Diverses prises de parole : M. SAINT-LÉGER M. ROBIN M. SUAU Mme Guylène PANTEL M. AIGOIN M. BRUN M. POURQUIER		4 à 18
Approbation du procès-verbal du Conseil Départemental du 5 avril 2024		18
Rapport N° 100 :	Politiques Territoriales : Contrat de ville du quartier prioritaire de la politique de la ville de Fontanilles à Mende	19
Rapport N° 500 :	Convention-cadre entre l'État et le Laboratoire Départemental d'analyses de la Lozère (LDA48) relative à l'exécution du mandat de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) portant sur les analyses officielles et les missions de service public dans les domaines de la santé animale et végétale, de la sécurité sanitaire et de l'épidémiosurveillance	20
Rapport N° 501 :	Politique Agricole, Alimentaire et Forestière	24
Rapport N° 502 :	Politique Agricole - Aide à l'investissement des sociétés d'exercice vétérinaire	27
Rapport N° 600 :	Logement : évolution des modalités d'accompagnement financier des travaux d'amélioration de logements portés par des propriétaires bailleurs	29
Rapport N° 601 :	Logement : déploiement du service public de rénovation de l'habitat	31
Rapport N° 602 :	Transition écologique et énergétique : approbation de la stratégie de transition écologique et énergétique du Département de la Lozère	33
Rapport N° 800 :	Aire de la Lozère - Avis de principe sur la constitution d'un GIP	35
Rapport N° 900 :	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	38
Rapport N° 901 :	Budget : approbation des comptes de gestion 2023	45
Rapport N° 902 :	Budget : approbation des comptes administratifs 2023	39

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Rapport N° 903 :	Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2023	45
Rapport N° 904 :	Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM2	46
Rapport N° 905 :	Budget : Décision modificative budgétaire n° 2	46
Motion de soutien pour un maintien durable du collège Pierre-Delmas de Sainte-Enimie		49

La Présidente du Conseil départemental

La secrétaire de séance

Sophie PANTEL

Johanne TRIOULIER